
Éducation et Développement de la petite enfance

**RAPPORT ANNUEL
2020-2021**

Éducation et Développement de la petite enfance
Rapport annuel 2020-2021

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-3065-8 (version imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-3064-1 (PDF : version française)

ISSN 2368-4763 (version imprimée bilingue)
ISSN 2638-478X (PDF : version française)

13650

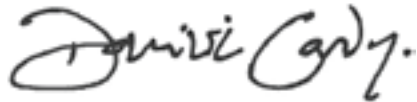
LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT

Du ministre à la lieutenante-gouverneure
L'honorable Brenda Murphy
Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, province du Nouveau-Brunswick, pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Rapport respectueusement soumis par



L'honorable Dominic Cardy
Ministre

Du sous-ministre au ministre
L'honorable Dominic Cardy
Ministre de l'Éducation et du Développement de la
petite enfance

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Rapport respectueusement soumis par :



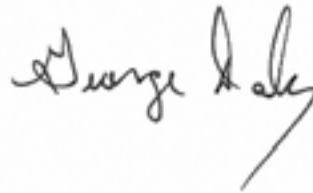
Marcel Lavoie
Sous-ministre, secteur francophone

Du sous-ministre au ministre
L'honorable Dominic Cardy
Ministre de l'Éducation et du Développement de la
petite enfance

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Rapport respectueusement soumis par :



George Daley
Sous-ministre, secteur anglophone

Table des matières

- Message du ministre 1
- Message du sous-ministre 2
- Message du sous-ministre 4
- Priorités du gouvernement 6
- Faits saillants 8
- Mesures de rendement 9
- Survol des activités du ministère 18
- Vue d'ensemble des divisions et faits saillants 19
- Renseignements financiers 31
- Résumé des activités de dotation 32
- Résumé des projets de loi et des activités législatives. 33
- Résumé des activités liées aux langues officielles 34
- Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général 35
- Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public* 42
- Annexe A 43
- Annexe B 44

Message du ministre

Tout au long de la pandémie de COVID-19, notre priorité absolue a été la santé et la sécurité du personnel et des élèves. Non seulement la pandémie a repoussé les limites de notre système éducatif, mais elle nous a aussi touchés profondément sur le plan personnel. Elle nous a forcés à nous adapter rapidement à une réalité et à une routine en constante évolution, à accepter l'incertitude et à faire preuve de résilience individuelle et collective.

Au début de la pandémie, nous sommes intervenus en créant 93 garderies éducatives d'urgence, ce qui a permis aux travailleurs essentiels de fournir à la population du Nouveau-Brunswick des services de première importance dans les domaines de la santé, de la sécurité publique et de l'alimentation.

De plus, nous avons réalisé d'importants investissements dans les technologies de l'information afin que les élèves et les enseignants puissent poursuivre l'enseignement à distance. Plus de 7 400 élèves ont profité du Programme de subvention des ordinateurs portables et 1 200 appareils ont été achetés au rabais par des familles non admissibles au programme.

Je suis heureux de souligner que grâce aux efforts remarquables du personnel enseignant et de soutien, les élèves ont maintenu leurs niveaux d'apprentissage, comme en témoignent les résultats des évaluations provinciales de 2020-2021.

Malgré les nombreux défis que pose la pandémie, nous n'avons jamais oublié notre engagement envers la mise en œuvre de notre système éducatif de premier plan.

Dans le secteur francophone, nous investissons dans la planification de vie et carrière. Pour ce faire, nous avons mené des consultations afin d'améliorer les services de soutien de la planification de vie et carrière et poursuivi le déploiement de l'initiative Créons la suite par le truchement de quatre laboratoires d'innovation sociale axés sur la communication avec les parents au sujet des choix de vie et de carrière de l'élève.

Dans le secteur anglophone, nous avons conclu des ententes de partenariats avec plusieurs organismes pour offrir aux élèves des expériences pratiques. Le Programme de compétences essentielles est maintenant disponible dans quarante-cinq écoles secondaires néo-brunswickoises de plus, soit 49 au total, et offre aux élèves une autre voie vers l'obtention du diplôme, ainsi que de l'expérience pratique qui leur sera très utile. Le programme d'enseignement de la lecture de la maternelle à la deuxième année a été revu et un ensemble complet de matériel fondé sur la recherche scientifique a été mis à la disposition des enseignants.

Les garderies éducatives ont également joué un rôle primordial au cours de cet exercice. Le 1^{er} janvier 2020, nous avons rempli notre promesse en augmentant le salaire des éducateurs de la petite enfance, et ce, deux ans plus tôt que prévu, et continué d'évaluer les besoins des garderies privées pour être certains qu'elles ont les moyens d'attirer et d'assurer la rétention d'éducateurs qualifiés.

Je suis très fier du travail actuel de mise à jour des programmes d'études afin que les élèves reçoivent les informations les plus récentes sur les contributions des communautés noires et autochtones ici et ailleurs au pays.

Nous avons vécu une année sans précédent. Je remercie personnellement les administrateurs scolaires, le personnel enseignant et les équipes de soutien pour le travail extraordinaire qu'ils ont accompli pendant la pandémie en faisant continuellement preuve de souplesse et de professionnalisme et en remuant ciel et terre pour répondre aux besoins éducatifs des élèves.



L'honorable Dominic Cardy
Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Message du sous-ministre

Le début de l'exercice 2020-2021, qui correspondait à la fin de l'année scolaire 2019-2020, a été fortement touché par la pandémie de COVID-19. Dans ces conditions, le ministère a pris immédiatement les mesures nécessaires afin d'élaborer des plans d'apprentissage à la maison et des ressources s'adressant aux familles pour faire en sorte que les élèves puissent continuer leurs apprentissages pendant la fermeture des écoles.

La réouverture des écoles en septembre 2020 et le retour des élèves et du personnel enseignant en salle de classe a été l'un des points marquants de cet exercice financier. Pendant cette période, nous avons dû continuer à composer avec la pandémie de COVID-19 en étroite collaboration avec les responsables de la Santé publique et les directions générales des districts scolaires francophones.

Les services de garderie éducatifs sont des services essentiels pour la population du Nouveau-Brunswick. Depuis le début de la pandémie, ceux-ci ont joué un rôle important autant dans le soutien aux services essentiels dans les débuts de la pandémie mais aussi au soutien de l'économie de la province lorsque la province a repris ses activités en 2020. Même lorsque la province était en confinement, les personnes exploitantes ont répondu à l'appel de la province de continuer d'offrir leurs services afin d'assurer que comme population nous avons pu compter sur des services de santé critiques, des services de sécurité publique et aux services de l'alimentation. Leur participation aux efforts de la lutte contre la COVID-19 est reconnue et grandement appréciée.

La somme des efforts déployés pour nous adapter à un mode d'enseignement virtuel et les diverses adaptations et modifications nécessaires pour assurer la sécurité et la santé des élèves témoignent du professionnalisme et de l'engagement des éducateurs de la petite enfance et du personnel enseignant. Le ministère a également su s'adapter et relever les défis à surmonter pour faire en sorte que notre système d'enseignement de grande qualité assure la continuité des apprentissages des élèves dans les trois districts scolaires francophones.

Les directives de retour à l'école du ministère lancé en septembre 2020 comportait des mesures concrètes qui ont permis de favoriser la poursuite de l'enseignement en temps de pandémie. Nous avons privilégié l'atteinte des objectifs d'apprentissages essentiels pour être en mesure de réduire efficacement les écarts d'apprentissage. Ce faisant, nous avons également réalisé des progrès substantiels en ce qui a trait aux changements apportés au régime pédagogique.

Les investissements que le ministère a réalisés pour fournir des appareils électroniques essentiels aux élèves qui leur ont permis de s'adapter aux changements de leur réalité d'apprentissage en raison de la pandémie ont donné des résultats très encourageants. Le ministère a tout mis en œuvre afin de favoriser et de faciliter l'accès des élèves aux divers apprentissages virtuels offerts en ligne pour qu'ils soient en mesure de poursuivre leur cheminement scolaire. Une autre initiative du ministère qui s'est avéré très utile a été la mise en place de services de garderie d'urgence qui ont aidé les parents à concilier leurs obligations professionnelles et familiales avec les apprentissages de leur enfant.

Pour ce qui est des apprentissages, nous avons travaillé en étroite collaboration avec les directions générales des districts scolaires et des écoles pour faire en sorte d'apporter notre aide et notre soutien au personnel scolaire et aux familles pour qu'ils puissent se familiariser avec les méthodes d'apprentissage à distance. Nous sommes très fiers que nos initiatives menées en collaboration avec les écoles nous aient permis de continuer à progresser dans la réalisation de l'Objectif 1 du Plan d'éducation de 10 ans. Cet objectif implique notamment d'imaginer à nouveau le régime pédagogique du secondaire, d'élaborer de nouveaux cours et de continuer à travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des intervenants francophones du milieu de l'éducation du Nouveau-Brunswick.

Nous sommes également très satisfaits d'avoir terminé avec succès la troisième et dernière année de l'initiative sur les écoles prototypes qui permet de développer un Profil de sortie des élèves francophones du Nouveau-Brunswick (juin 2020). En outre, la présentation des projets découlant des quatre laboratoires d'innovation sociale de « Créons la suite » est une initiative dont nous pouvons aussi être fiers. Ces projets étaient axés sur l'optimisation de la communication avec les parents au sujet du Projet de vie et de carrière de leur enfant. Une autre réalisation importante du ministère a été l'établissement d'une nouvelle vision de l'école secondaire grâce à l'élaboration du régime pédagogique pour les élèves de la 9^e année.

Malgré les bouleversements causés par la pandémie de COVID-19, le personnel du secteur francophone du ministère est déterminé plus que jamais à fournir aux enfants et aux élèves de notre province une éducation de qualité et inclusive. Dans notre système scolaire, nous devons donner les outils nécessaires à tous les jeunes pour qu'ils puissent devenir autonomes, des citoyens engagés et ouverts sur le monde, ainsi que bien les préparer afin qu'ils soient en mesure de réaliser leurs projets de vie et de carrière.

Offrir aux jeunes une éducation de très grande qualité les prépare à contribuer au dynamisme, à l'épanouissement et au rayonnement de leur communauté acadienne et francophone au Nouveau-Brunswick.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Lavoie', written in a cursive style.

Marcel Lavoie
Sous-ministre, secteur francophone

Message du sous-ministre

Je suis très heureux que le secteur anglophone du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ait réussi à créer et à étendre ses projets novateurs malgré les nombreux défis posés par la pandémie de COVID-19. Nous avons travaillé à l'amélioration de notre système en élargissant les options permettant aux élèves d'apprendre et d'acquérir des crédits, et ce, tout en créant un environnement scolaire aussi sûr que possible.

Les services de garderie éducatifs sont des services essentiels pour la population du Nouveau-Brunswick. Depuis le début de la pandémie, ceux-ci ont joué un rôle important autant dans le soutien aux services essentiels dans les débuts de la pandémie mais aussi au soutien de l'économie de la province lorsque la province a repris ses activités en 2020. Même lorsque la province était en confinement, les personnes exploitantes ont répondu à l'appel de la province de continuer d'offrir leurs services afin d'assurer que comme population nous avons pu compter sur des services de santé critiques, des services de sécurité publique et aux services de l'alimentation. Leur participation aux efforts de la lutte contre la COVID-19 est reconnue et grandement appréciée.

Au cours de la dernière année, nous avons annoncé plusieurs partenariats visant à offrir des possibilités d'apprentissage expérientiel aux élèves, notamment une entente avec Énergie NB et le Projet Gaïa en vue de créer le Centre d'excellence en énergie. D'autres expériences pratiques ont été offertes par l'entremise de collaborations avec l'Atlantic Canada Aerospace and Defence Association, l'Association de l'industrie touristique du Nouveau-Brunswick, CyberNB et Planet Hatch.

En outre, le nombre de cours en ligne offerts est passé de 50 à 60, dont un cours de mathématiques de 10^e année. C'est la première fois qu'un cours inférieur au niveau de la 11^e année est offert. Au cours de l'été, les élèves du secondaire ont eu la possibilité de suivre un cours en ligne gratuit qui pouvait compter pour les exigences d'obtention de leur diplôme d'études secondaires. Plus de 300 élèves en ont profité et ont obtenu un crédit pour le cours qu'ils ont suivi. Les développements futurs comprennent des cours supplémentaires pour les élèves de 10^e année et éventuellement de 9^e année.

Pour aider les membres du personnel scolaire à évaluer leur santé mentale, leur résilience et leurs pratiques de leadership positif, nous avons mandaté la firme William Morrison and Associates pour l'élaboration et la mise en œuvre du Cadre de milieu de travail positif.

Nous continuons à épauler les districts scolaires dans leurs efforts pour faire face aux difficultés en matière de ressources humaines et à offrir des possibilités de formation et de recrutement. Depuis août 2021, le ministère a formé une centaine d'apprentis chauffeurs d'autobus et organisera d'autres formations pendant l'année.

En collaboration avec l'Université du Nouveau-Brunswick et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, un nombre accru d'élèves seront acceptés à la maîtrise en éducation et en counseling. Cette approche contribuera à répondre au besoin accru de conseillers qualifiés dans le système d'éducation.

Pour répondre à la pénurie d'enseignants de métiers spécialisés, nous nous sommes associés au ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, aux Collèges communautaires du Nouveau-Brunswick et aux Services stratégiques de main-d'œuvre du PMA pour développer un programme de métiers spécialisés conçu pour les enseignants du système scolaire.

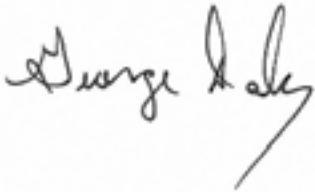
Pour ce qui est de l'apprentissage d'une langue seconde, nous avons travaillé avec les enseignants et les administrateurs scolaires locaux dans l'élaboration et l'élargissement de programmes, notamment le programme FLORA (possibilités d'apprentissage du français en milieu rural) afin d'accroître les chances de réussite de tous les élèves de la province.

Cette année, onze écoles et deux Centres de la petite enfance mettront en œuvre des programmes novateurs de français langue seconde et une nouvelle plateforme offrant aux enseignants de français langue seconde un accès plus facile à des activités de perfectionnement professionnel et d'apprentissage personnalisées.

En outre, de nouveaux cours de français post-intensifs en ligne destinés aux élèves de la 6^e à la 10^e année ont été conçus, ainsi que du matériel de lecture et des vidéos, des modules d'apprentissage pour les enseignants et des plans de leçons pour les élèves de la maternelle à la 5^e année.

Le programme « Early Start Credit » permet aux élèves de 12^e année de planifier leur emploi du temps afin d'obtenir leur(s) crédit(s) d'études secondaires requis et de commencer à suivre jusqu'à deux cours dans un domaine d'intérêt ou un certificat, un diplôme ou un grade postsecondaire grâce aux options d'apprentissage en ligne offertes par l'Université du Nouveau-Brunswick, la Mount Allison University, la St. Thomas University et le New Brunswick Community College.

Au cours de cet exercice, travailler avec une équipe qui a sincèrement à cœur notre système éducatif et qui souhaite que nos élèves réussissent a été pour moi un immense privilège. J'ai hâte de voir d'autres projets novateurs se concrétiser au cours de la prochaine année et suis convaincu qu'ils contribueront à insuffler un élan d'espoir qui nous permettra de garder le moral alors que nous continuons à composer avec la pandémie.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "George Daley". The signature is fluid and cursive, with a long, sweeping underline that extends to the right.

George Daley
Sous-ministre, secteur anglophone

Priorités du gouvernement

AU SERVICE DES NÉO-BRUNSWICKOISES ET NÉO-BRUNSWICKOIS – UNE ÉQUIPE, UN GNB

Une équipe, un GNB est une nouvelle façon collaborative d'aborder notre travail. Elle représente une fonction publique qui travaille ensemble comme une seule unité pour les gens du Nouveau-Brunswick. Nous avons découvert de nouvelles façons novatrices de poursuivre nos activités, des moyens qui nous ont permis d'atteindre les résultats nécessaires à la population du Nouveau-Brunswick, et nous travaillons avec plus d'efficacité et d'efficience que jamais. Notre nouvelle voie vers l'avenir comprend un état d'esprit axé sur les objectifs, l'urgence et les résultats.

Nous travaillons chaque jour à améliorer la façon dont les ministères :

- communiquent entre eux;
- travaillent ensemble sur d'importants projets;
- visent les objectifs et la responsabilisation.

GESTION DE LA STRATÉGIE ET DES OPÉRATIONS

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et la révision des stratégies. Ce processus procure aux services publics un moyen éprouvé de mettre la stratégie en œuvre, d'accroître la responsabilisation et de favoriser l'amélioration continue.

L'élaboration de la stratégie, à l'aide du système de gestion officielle, commence par la feuille de route du gouvernement pour l'avenir du Nouveau-Brunswick, qui est axée sur les priorités clés et l'importance de rendre des comptes au public.

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Notre vision pour 2020-2021 est celle d'un Nouveau-Brunswick dynamique et durable. Pour progresser vers la réalisation d'une telle vision, nous devons nous concentrer sur les priorités du gouvernement.

- Un secteur privé dynamisé
- Des communautés dynamiques et viables
- Un gouvernement abordable, prêt à agir et hautement performant
- Des soins de santé publiques fiables
- Une éducation de première classe
- L'environnement

RÉPONSE À LA COVID-19

Parmi les priorités du GNB au cours de la dernière année, la réponse à la pandémie de COVID-19 était au premier plan. Le ministère a soutenu le GNB dans sa réponse à la pandémie en ayant recours aux mesures suivantes :

En mars 2020, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, sur avis de la Santé publique, a fermé toutes les écoles et les établissements de garderie éducative en raison de l'émergence de la nouvelle pandémie de COVID-19.

Le ministère a créé un site web et des ressources pour inciter les élèves à poursuivre leur apprentissage en l'absence d'un apprentissage formel. En parallèle, le ministère a créé un programme de garde d'enfants d'urgence pour faire en sorte que les services essentiels du programme se poursuivent. Quarante-trois (43) garderies d'urgence ont adhéré au programme et reçu le financement COVID-19. Les faits saillants du programme sont les suivants :

- L'assurance que les frais de toutes les places autorisées dans les garderies éducatives d'urgence pour la petite enfance étaient couverts.
- 2 763 familles ont demandé à être jumelées avec une garderie.
- 398 éducatrices et éducateurs de première ligne ont également reçu un supplément salarial de 2 \$ l'heure pendant la période de garde d'urgence.
- Au moyen d'une allocation hebdomadaire de 500 dollars pour couvrir les coûts accrus de fournitures et de nettoyage.

GARDERIES ÉDUCATIVES

De nouvelles directives relatives à la COVID-19 pour les garderies ont été élaborées en coordination avec la Santé publique pour assurer la sécurité des enfants et du personnel de ces établissements. Ces directives ont entraîné des coûts supplémentaires pour les exploitants et, par conséquent, les centres de la petite enfance ont reçu une subvention mensuelle bonifiée calculée à 70 dollars par place agréée pour les centres et à 50 dollars par place agréée pour les garderies en milieu familial. Les lignes directrices ont été régulièrement modifiées en consultation avec la Santé publique en fonction de l'évolution des données scientifiques et pour répondre à la situation dans la province. Des documents ont également été créés pour les différentes phases de couleur en tenant compte de leurs répercussions sur les établissements de garderie éducative.

LIGNES DIRECTRICES POUR LE RETOUR À L'ÉCOLE

Le ministère a collaboré avec le ministère de la Santé publique pour publier les Directives de retour à l'école – le premier plan à être publié dans le pays afin de ramener les élèves et le personnel scolaire à l'école en septembre 2020. Ce plan comprenait des bulles dans les salles de classe, le port du masque dans les espaces publics, ainsi que d'autres mesures de santé et de sécurité dans les écoles primaires. Les écoles secondaires qui n'étaient pas en mesure d'assurer le maintien de la distanciation physique entre les élèves leur ont donné la directive de se rendre à l'école un jour sur deux et d'apprendre en ligne les jours où ils n'étaient pas à l'école. Toute personne était également tenue de porter un masque dans les lieux publics et de respecter les mesures de santé et de sécurité. Les lignes directrices pour le retour à l'école étaient accompagnées de documents de questions-réponses, ainsi que de documents d'une page. Des documents ont également été créés pour les différentes phases de couleur en fonction de leurs répercussions dans les écoles.

La réponse du ministère à la pandémie de COVID-19 comprend également :

- La coordination de l'achat et de la livraison de 1 200 nouvelles fontaines à eau.
- L'établissement d'un contrat de 3,8 millions de dollars sur un an afin de fournir des désinfectants pour les mains aux écoles/élèves. Ceci inclut l'installation de distributeurs pour plus de 12 000 postes dans les écoles.
- La rénovation de salles de classe, y compris une analyse de l'espace et un exercice d'aménagement de 1,6 million de dollars avec les districts scolaires pour faire en sorte qu'un nombre adéquat de « salles de classe » étaient en place et aménagées pour assurer la distanciation physique dans les écoles.
- L'établissement d'un contrat de fourniture et de livraison coordonnée de 5 000 stations de recharge d'appareils électroniques pour les élèves des écoles secondaires.
- L'achat et la distribution de 7 580 unités de protection contre les éternuements/écrans pour le soutien en classe.
- L'achat de 60 autobus scolaires supplémentaires et l'installation de plus de 1 300 rideaux de protection dans les autobus.
- L'investissement d'environ 860 000 \$ pour l'achat de 1 000 iPads avec plans de données, 500 ordinateurs portables et 300 « Wi-Fi hubs » pour aider les élèves à surmonter les obstacles technologiques de l'apprentissage à domicile.
- Pour soutenir notre modèle d'apprentissage mixte, plus de 7 400 élèves ont reçu de l'aide dans le cadre du programme de subvention des ordinateurs portables. Par ailleurs, 1 200 appareils ont été commandés par des familles qui, bien que n'ayant pas droit aux bons d'achat, ont pu obtenir un appareil de haute qualité à un prix réduit grâce au fournisseur du programme.

GESTION DES ÉCLOSIONS

Le ministère a travaillé en étroite collaboration avec la Santé publique et ses bureaux régionaux pour coordonner la réponse aux cas dans les écoles et les centres de la petite enfance. Un processus de gestion des épidémies a été élaboré avant le début de l'année scolaire.

Faits saillants

Au cours de l'exercice financier 2020-2021, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a mis l'accent sur ces priorités gouvernementales par les moyens suivants :

- Création de 93 établissements de garderie éducative d'urgence pendant la phase initiale de la pandémie, soit de mars 2020 à mai 2020. Cette initiative a permis aux travailleurs essentiels de continuer à fournir des services essentiels dans les domaines de la santé, de la sécurité publique et de l'alimentation aux Néo-Brunswickois pendant la période de confinement.
- Poursuite du déploiement provincial du projet de vie et de carrière et du profil de sortie en développant de meilleures pratiques et des ressources pédagogiques pour soutenir le personnel scolaire francophone.
- Achèvement de la troisième et dernière année de l'initiative sur les écoles prototypes pour l'élaboration du profil de sortie des élèves francophones du Nouveau-Brunswick (juin 2020).
- Consultations portant sur la réinvention des services de soutien afin qu'ils soient axés sur le projet de vie et de carrière des élèves.
- Présentation des projets découlant des quatre laboratoires d'innovation sociale de « Créons la suite ». Ces projets étaient axés sur la communication avec les parents au sujet du projet de vie et de carrière.
- Mise en œuvre du site Je m'éduque.ca pendant la fermeture des écoles au printemps 2020.
- Développement et mise en œuvre d'un secondaire réinventé : révision du régime pédagogique de 9^e année dans le secteur francophone.
- Élargissement des possibilités d'apprentissage du français en milieu rural (FLORA) à onze sites pilotes pour offrir un accès équitable à l'apprentissage précoce du français.
- Développement de cours en ligne, notamment Écoles d'intégration culturelle et linguistique, The Global Mindset et The Plurilingual Language Learner.
- Création d'un comité consultatif sur l'histoire et la culture des Noirs, composé de représentants d'organisations de la société civile noire du Nouveau-Brunswick, dont l'Association africaine du Nouveau-Brunswick et l'organisation New Brunswick Black History Society.
- Développement du Continuüm d'apprentissage de l'éducation civique, de la Voie de l'éducation civique et du site SharePoint sur l'éducation civique. Mise à jour des indicateurs d'amélioration de l'école pour y inclure des repères en matière d'éducation civique. Rédaction d'un nouveau programme d'études sociales 10 axé sur l'éducation civique.
- Livraison, avec succès, de la première évaluation provinciale en ligne du secteur à plus de 7 000 élèves, y compris les écoles de l'extérieur du Nouveau-Brunswick qui achètent le programme d'études du ministère.
- Poursuite de la mise en œuvre des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation du Canada par l'achat de ressources pédagogiques, la formation et des activités de sensibilisation.
- Travail du Bureau de l'éducation des Premières Nations avec des partenaires Wabanaki de tout le Nouveau-Brunswick afin d'élaborer un cadre éducatif qui guidera l'élaboration des futurs programmes d'études pour faire en sorte que les visions du monde, les perspectives, les histoires et les cultures Wabanaki soient intégrées de façon significative dans le programme d'études de la maternelle à la 12^e année pour tous les élèves.
- Achèvement de l'examen de la structure de gouvernance de la prestation de services intégrés.
- Lancement du Carrefour de ressource en autisme pour les familles, ce qui leur a permis d'accéder facilement aux ressources d'apprentissage, y compris la formation d'initiation en ligne.
- Publication des nouvelles lignes directrices en novembre 2020 du Programme préscolaire en autisme.
- Publication des directives de retour à l'école incluant les directives pour les services de garderie éducatifs.
- Obtention de la sanction royale pour une loi modifiant la Loi sur les services à la petite enfance. Le but de ce projet de loi était de donner plus de pouvoir en matière de suspensions et de révocations de permis d'établissements de garderie éducative lorsqu'il y a présence de risques pour la santé, la sécurité ou le bien-être des enfants. Ces modifications garantissent également que les principes d'inclusion soient reflétés dans le secteur de la petite enfance et donnent l'autorité de créer un numéro d'identification unique qui suivra chaque enfant de la petite enfance jusqu'à l'obtention de son diplôme.
- D'importants investissements dans les technologies de l'information ont été réalisés en 2020-2021 pour permettre aux élèves et aux enseignants d'apporter leurs propres appareils à l'école afin d'accéder à l'Internet par l'entremise du réseau sans fil pour réaliser les activités d'enseignement et d'apprentissage.
- Achèvement avec succès d'un processus formel de gestion du changement en collaboration avec les districts scolaires afin de mettre à jour, d'améliorer et d'harmoniser l'outil Analyse multidimensionnelle quadruple bilan (AMQB) sur les conditions actuelles.

Mesures de rendement

Une éducation de première classe	Mesures à long terme (Plan d'éducation de 10 ans 2016-2026)	Mesures à court terme
Faire en sorte que chaque élève développe les compétences dont il a besoin pour réaliser son projet de vie et de carrière (secteur francophone).	Pourcentage d'élèves de 8 ^e année qui affirment que le temps qu'ils ont passé à l'école primaire leur a permis de cerner leurs forces et leurs champs d'intérêt.	Pourcentage d'écoles dont le personnel est sensibilisé à l'importance de l'objectif 1 du Projet de vie et de carrière.
Améliorer la compétence en littératie des apprenants (secteur francophone).	Pourcentage d'élèves qui atteignent au moins le niveau attendu lors des évaluations de lecture provinciales de 2 ^e année.	Pourcentage d'élèves qui atteignent au moins le niveau attendu lors des évaluations de lecture provinciales de 2 ^e année.
Améliorer les compétences en littératie pour l'ensemble des apprenants (secteur anglophone).	Pourcentage d'élèves ayant obtenu un niveau de rendement approprié ou élevé aux évaluations provinciales de lecture.	Pourcentage d'élèves ayant obtenu un niveau de rendement approprié ou élevé aux évaluations provinciales de lecture en 4 ^e , 6 ^e et 9 ^e année
Améliorer les compétences en numératie pour l'ensemble des apprenants. (secteur anglophone).	Pourcentage d'élèves ayant obtenu un niveau de rendement approprié ou élevé aux évaluations provinciales de mathématiques.	Pourcentage d'élèves ayant obtenu un niveau de rendement approprié ou élevé aux évaluations provinciales de numératie en 4 ^e , 6 ^e et 10 ^e année.

Secteur privé dynamisé	Mesures à long terme (Plan d'éducation de 10 ans 2016-2020)	Mesures à court terme (2018-2020)
Augmenter le pourcentage d'enfants âgés de moins de cinq (5) ans qui fréquentent un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick.	Sans objet	Maintenir les 168 places pour nourrissons créées en 2019-2020.
	Sans objet	Environ 3 500 enfants et leurs familles recevront les subventions pour parents dans un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick (CPENB).

UNE ÉDUCATION DE PREMIÈRE CLASSE

FAIRE EN SORTE QUE CHAQUE ÉLÈVE DÉVELOPPE LES COMPÉTENCES DONT IL A BESOIN POUR RÉALISER SON PROJET DE VIE ET DE CARRIÈRE

Objectif 1 du Plan d'éducation de 10 ans (secteur francophone)

OBJECTIF DE LA MESURE

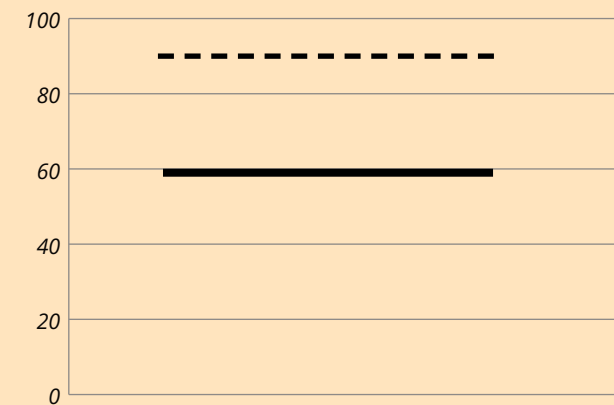
Faire en sorte que chaque élève développe les compétences dont il a besoin pour réaliser son projet de vie et de carrière.

MESURES

Mesure à long terme (Plan d'éducation de 10 ans)

Pourcentage d'élèves de 8^e année qui indiquent que leur passage au primaire leur a permis de découvrir leurs forces et leurs champs d'intérêt.

RENDEMENT GÉNÉRAL



Données de référence :

(2017-2018) 59 %

Cible : (d'ici 2026) 90 %

Réel : (juin 2020) S.O.

RAISON D'ÊTRE DE CETTE MESURE?

Dans le sondage des finissants de 2019, 58 % des répondants ont indiqué « Je ne sais pas exactement ce que je veux faire » comme étant un obstacle ou un obstacle possible à la poursuite d'études postsecondaires. La *Découverte de soi* est un domaine d'action de l'Objectif 1. La connaissance de soi contribue à l'engagement, la résilience et la confiance en soi et facilite la prise de décisions éclairées quant à l'avenir, tant sur le plan personnel que professionnel. *Cet indicateur n'a pas pu être mesuré cette année parce que les élèves n'étaient pas en classe en avril et en juin en raison de la COVID-19.*

QUELLES INITIATIVES OU QUELS PROJETS SERVANT À ATTEINDRE LE RÉSULTAT ESCOMPTÉ ONT ÉTÉ ENTREPRIS AU COURS DE L'EXERCICE DU PRÉSENT RAPPORT?

Dans les dernières années, diverses initiatives ont été mises en place auprès des élèves de la 6^e à la 8^e année pour favoriser la découverte de soi (forces, défis, passions et champs d'intérêt).

MESURE À COURT TERME (2018-2020)

Pourcentage d'écoles dont le personnel est sensibilisé à l'importance de l'Objectif 1 : Projet de vie et de carrière.

AMÉLIORER LA COMPÉTENCE DES APPRENANTS EN LITTÉRATIE

Objectif 7 du Plan d'éducation de 10 ans (secteur francophone)

OBJECTIF

Améliorer les compétences des apprenants et des apprenantes en littératie

MESURES

Mesure à court et à long terme (Plan d'éducation de 10 ans)

Pourcentage d'élèves qui atteignent au moins le niveau attendu aux évaluations provinciales de lecture de 2^e année.

RENDEMENT GÉNÉRAL

La pandémie de COVID-19 a empêché l'administration des évaluations provinciales au printemps 2020. Une seule évaluation de lecture a été administrée en novembre 2020 aux élèves de 3^e année, soit l'administration d'un test de lecture silencieuse de niveau fin 2^e année. Cette évaluation provinciale a principalement été administrée afin de remplacer l'évaluation annulée et de mesurer les répercussions de la fermeture des écoles de mars à juin 2020 en raison de la COVID-19.

QUELLES INITIATIVES OU QUELS PROJETS EN RAPPORT AVEC L'OBJECTIF VISÉ ONT ÉTÉ ENTREPRIS AU COURS DE L'EXERCICE DU PRÉSENT RAPPORT?

Après la réalisation d'un projet lié aux résultats en lecture en 2^e année, nous avons déterminé les actions à mettre en œuvre dans quatre domaines spécifiques :

1. Évaluation de la petite enfance – Observation par l'enseignante (ÉPE-OE).

Des actions en lien avec l'ÉPE-OE, un outil de dépistage précoce, ont permis d'améliorer les processus en place depuis quelques années. Les domaines ciblés dans cet outil d'évaluation sont directement liés à la réussite scolaire et au mieux-être des enfants. L'administration de la pré-évaluation de l'ÉPE-OE a d'abord permis de déceler les enfants vulnérables très tôt dans l'année scolaire. La période d'intervention qui s'en est suivi a permis de mettre en place des stratégies pour ces enfants vulnérables ou à risque d'échec en ciblant les cinq domaines développementaux de l'enfant. La post-évaluation administrée à la fin de l'année scolaire aux enfants vulnérables ou à risque a permis de déterminer le bon fonctionnement des stratégies mises en place pour chaque enfant. Elle a permis également de donner des indices aux prochains éducateurs afin qu'ils puissent adapter leur enseignement en fonction des besoins individuels. De la formation et des outils ont été mis à la disposition du personnel enseignant

pour lui permettre d'analyser les résultats et d'identifier les interventions efficaces pour chaque enfant. Les différentes équipes de soutien travaillent en collaboration avec le personnel enseignant de la maternelle et jouent un plus grand rôle dans la facilitation de la transition de l'élève vers son prochain niveau scolaire.

2. Sondage auprès des élèves de 3^e année : répercussions de la COVID-19 et facteurs associés au rendement en lecture pendant la fermeture des écoles.

Un sondage qui accompagnait l'évaluation provinciale en lecture, administrée aux élèves de 3^e année, a servi à comprendre le contexte et ce qu'a vécu l'enfant lors de la fermeture des écoles de mars à juin 2020. L'analyse des résultats de ce sondage a permis de mieux comprendre les répercussions de la COVID-19 sur les apprentissages et l'engagement des élèves pendant la fermeture des écoles et d'identifier les facteurs qui y sont associés. La COVID-19 a affecté le rendement des élèves et davantage celui des élèves qui étaient à risque à la maternelle. Des initiatives servant à améliorer le rendement des élèves ont été mises en œuvre par les services éducatifs francophones.

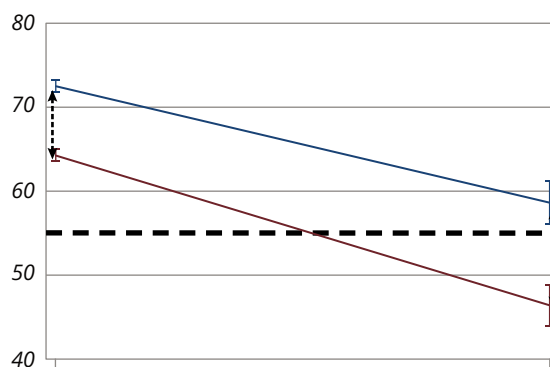


Tableau 1 : Répercussions de la COVID-19 sur le rendement des élèves

Le sondage auprès des élèves sur la situation vécue pendant la fermeture des écoles a permis d'identifier quatre principaux facteurs qui prédisent leur rendement en lecture : (i) avoir des livres pour l'enfant à la maison (ii) parler en français à la maison (iii) faire des activités de mathématiques à la maison et (iv) lire des livres que l'enfant a aimés.

3. Interventions liées à l'écoute et à l'analyse de la lecture des élèves, interventions ciblant une partie du continuum de lecture.
4. Identification des élèves nécessitant un soutien à l'acquisition du langage.

Ces actions ont permis de clarifier les processus d'apprentissage, de mieux cibler les besoins et d'intervenir plus tôt auprès des élèves.

AMÉLIORER LES COMPÉTENCES EN LITTÉRATIE POUR L'ENSEMBLE DES APPRENANTS

Objectif 3 du Plan d'éducation de 10 ans (secteur anglophone)

OBJECTIF DE LA MESURE

Faire en sorte que les enfants disposent de bases solides en littératie nécessaires pour réussir aux autres niveaux scolaires.

MESURES

Mesure à long terme (Plan d'éducation de 10 ans)

Pourcentage d'élèves qui ont obtenu un niveau de rendement acceptable ou plus élevé aux évaluations provinciales de lecture.

Mesure à court terme (2016-2020)

Pourcentage d'élèves qui ont obtenu des niveaux de performance appropriés et plus élevés aux évaluations provinciales de lecture de 4^e, 6^e et 9^e année.

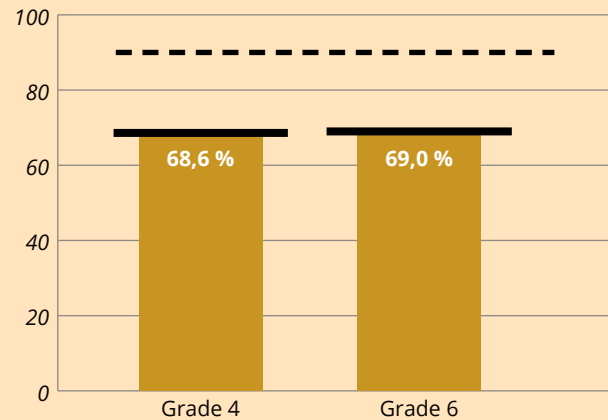
DESCRIPTION DE LA MESURE À COURT TERME

Les éléments compris dans les évaluations provinciales en lecture mesurent le succès les résultats en 4^e année, en 6^e année et à la fin de la 8^e année des programmes d'études par rapport aux normes de réalisation en lecture provinciale.

RENDEMENT GÉNÉRAL

Cette année, les évaluations en lecture de la 4^e année et de la 6^e année ont fait la transition vers l'administration d'un recensement (au lieu d'un exemple de matrice où les élèves répondent seulement à ¼ des éléments d'évaluation). Le ministère a dû apporter ce changement pour produire des données par salle de classe qui sont plus pertinentes pour le personnel enseignant et permettent l'équité dans l'ensemble des salles de classe, la recherche longitudinale, le suivi des cohortes d'élèves et des sous-populations en plus de faire en sorte que les élèves puissent prendre compte des résultats de leurs efforts.

En raison du changement de procédure d'administration, le ministère doit établir une nouvelle base de référence qui influe sur la comparabilité des résultats avec les années précédentes.



4^e année – Base de référence révisée (mars 2021) 68,6 %

Cible (2025-2026) : 90 %

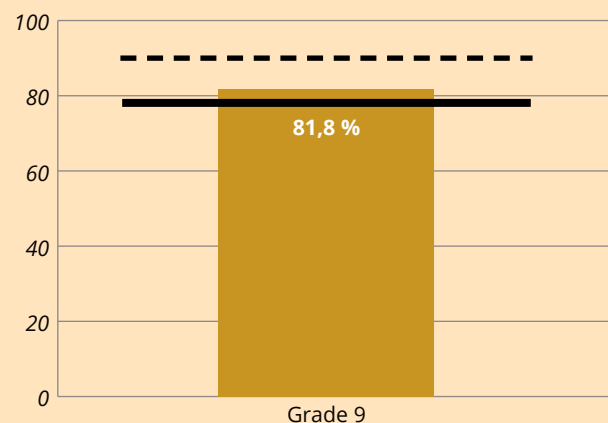
Réel : 68,6 %

6^e année – Base de référence révisée (mars 2021) 69 %

Cible (2025-2026) : 90 %

Réel : 69 %

L'évaluation en lecture de la 9^e année a été administrée en ligne pour la première fois en 2020-2021; 81,8 % des élèves se sont classés au niveau approprié ou élevé.



9^e année – Base de référence révisée (mars 2020) 78,1 %

Cible (2025-2026) : 90 %

Réel : 81,8 %

QUEL EST LE BUT DE CETTE MESURE?

- Les recherches révèlent les répercussions positives d'une approche équilibrée de l'enseignement et de l'évaluation sur l'apprentissage.
- Les évaluations provinciales sont normalisées dans toute la province.
- Les évaluations provinciales fournissent un point de référence important pour identifier les élèves qui atteignent les résultats et les normes visés.
- Les enseignants surveillent les répercussions d'une approche équilibrée en matière d'enseignement et d'évaluation sur l'apprentissage des élèves afin d'atteindre les résultats et les normes prescrites.
- L'observation des données tirées d'une évaluation équilibrée, y compris l'évaluation provinciale normalisée, facilite un enseignement ciblé permettant de répondre aux besoins individuels des élèves.
- La satisfaction des besoins individuels des élèves a des répercussions positives sur leurs résultats.

QUELS SONT LES PROJETS OU LES INITIATIVES QUI ONT ÉTÉ ENTREPRIS POUR ATTEINDRE CET OBJECTIF AU COURS DE L'EXERCICE DU PRÉSENT RAPPORT?

Les coordinateurs de district scolaire et les spécialistes de l'apprentissage du ministère ont continué à travailler ensemble pour soutenir les pratiques d'enseignement de la lecture et de l'écriture. Le programme d'études de la maternelle à la 8^e année a été priorisé, l'accent étant mis sur la littératie, la numératie et le bien-être pour s'assurer de combler les écarts dans l'apprentissage à partir de la fermeture de l'école.

Tout au long de l'année 2020-2021, le secteur anglophone a révisé et a publié le document intitulé *Building Blocks of Reading Continuum and General Curriculum Outcome 4* pour les enfants de la maternelle à la 2^e année afin d'assurer l'harmonisation avec les pratiques basées sur la recherche pour l'enseignement de la lecture. Dans le cadre du déploiement, les documents d'accompagnement présentant les pratiques inspirantes fondées sur la recherche, ainsi que les stratégies d'évaluation et les activités d'apprentissage suggérées dans les domaines de la conscience phonologique, de la maîtrise, du vocabulaire et de la compréhension de la lecture ont été élaborés et diffusés. Des modules d'apprentissage asynchrone ont été élaborés pour appuyer le perfectionnement professionnel et la mise en œuvre des ressources nouvellement élaborées de *Building Blocks of Reading* pour le personnel enseignant, le personnel enseignant-ressource et les administrateurs. Ces documents commenceront à être mis en œuvre en septembre 2021. Pour appuyer le développement des compétences en lecture en classe et à la maison, la plateforme en ligne Squiggle Park a été fournie à tous les apprenants de la maternelle à la 2^e année en anglais principal. Squiggle Park renforce la conscience phonologique et les compétences en phonétique au moyen du jeu autonome à son rythme personnel.

En ce qui a trait à l'alphabétisation en français, le ministère a fait l'achat d'un abonnement à Idéllo pour permettre au personnel enseignant du français de la province d'accéder à cette plateforme pédagogique qui offre plus de 14 000 ressources d'apprentissage en ligne.

AMÉLIORER LES COMPÉTENCES EN NUMÉRATIE POUR L'ENSEMBLE DES APPRENANTS.

Objectif 4 du Plan d'éducation de 10 ans (secteur anglophone)

OBJECTIF DE LA MESURE

Faire en sorte que les enfants disposent de bases solides en matière de calcul pour réussir aux autres niveaux scolaires.

MESURES

Mesure à long terme (Plan d'éducation de 10 ans)

Pourcentage d'élèves ayant obtenu un niveau de rendement acceptable ou plus élevé aux évaluations provinciales de mathématiques.

Mesure à court terme (2016-2020)

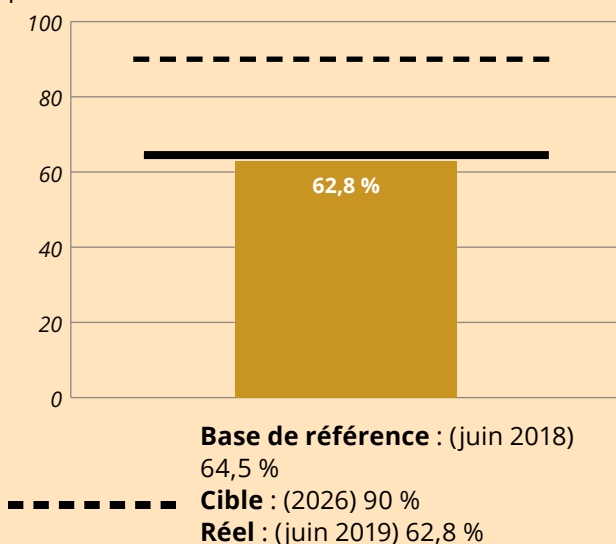
Pourcentage d'élèves qui obtiennent des résultats appropriés et plus élevés aux évaluations provinciales de numératie en 4^e, 6^e et 10^e année.

Description de la mesure à court terme

Les éléments des évaluations provinciales en mathématiques mesuraient le succès par rapport aux résultats scolaires en 4^e, en 6^e et en 10^e année quant aux normes provinciales de réalisation en mathématiques.

RENDEMENT GÉNÉRAL

Les évaluations provinciales en mathématiques n'ont pas été administrées en 2019-2020 et en 2020-2021 en raison de la fermeture d'écoles en raison de la pandémie de COVID-19. Voici les résultats de l'évaluation provinciale de mathématiques de 10^e année de l'année précédente.



QUEL EST LE BUT DE CETTE MESURE?

- Les recherches révèlent les répercussions positives d'une approche équilibrée de l'enseignement et de l'évaluation sur l'apprentissage.
- Les évaluations provinciales sont normalisées dans toute la province.
- Les évaluations provinciales fournissent un point de référence important pour identifier les élèves qui atteignent les résultats et les normes visés.
- Les enseignants surveillent les répercussions d'une approche équilibrée en matière d'enseignement et d'évaluation sur l'apprentissage des élèves afin d'atteindre les résultats et les normes visés.
- L'observation des données tirées d'une évaluation équilibrée, y compris l'évaluation provinciale normalisée, facilite un enseignement ciblé permettant répondre aux besoins individuels des élèves.
- La satisfaction des besoins individuels des élèves a des répercussions positives sur leurs résultats.

QUELS SONT LES PROJETS OU LES INITIATIVES QUI ONT ÉTÉ ENTREPRIS POUR ATTEINDRE CET OBJECTIF AU COURS DE L'EXERCICE DU PRÉSENT RAPPORT?

Les coordinateurs de district scolaire et les spécialistes de l'apprentissage du ministère ont continué à travailler ensemble pour soutenir les pratiques d'enseignement des mathématiques. De plus, le ministère a fourni d'autres manuels scolaires en mathématiques l'apprentissage hybride s'avérait nécessaire.

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, le ministère a continué d'appuyer les consultations des districts scolaires et la collaboration avec les fournisseurs externes de ressources pour chaque plateforme numérique pour les mathématiques des districts scolaires. Chacun des quatre districts scolaires a utilisé sa propre approche pour cibler les secteurs de soutien. Le ministère a facilité le processus afin de développer les listes de vérification des menaces et les évaluations initiales des répercussions sur les activités de SNB et du GNB avec le soutien du personnel des districts scolaires, au besoin.

- Tous les programmes d'études en mathématiques ont été priorités pour refléter les résultats essentiels afin d'appuyer le personnel enseignant pendant qu'il cherchait à s'assurer de combler les lacunes d'apprentissage au retour à l'école à la suite des fermetures causées par la COVID-19. Cette approche reflétait les défis à long terme qui existaient avant les fermetures

causées par la COVID-19, notamment le fait, selon les éducateurs, que trop de résultats d'apprentissages sont exigés pour faire en assurer les résultats optimaux.

- Le secteur anglophone a créé des trousseaux d'apprentissage transdisciplinaire qui incorporaient les apprentissages en littératie et en numératie. Ces trousseaux ont été fournis par l'entremise de la plateforme en ligne Learning at Home et en version imprimée aux personnes qui s'étaient inscrites par l'intermédiaire des éditions du journal du samedi de mai à juin.

SECTEUR PRIVÉ DYNAMISÉ

AUGMENTER LE POURCENTAGE D'ENFANTS ÂGÉS DE MOINS DE CINQ (5) ANS QUI FRÉQUENTENT UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

OBJECTIF DE LA MESURE

L'accent est mis sur les quatre objectifs du Plan d'action pour les services de garderie éducatifs pour améliorer la qualité, l'accessibilité, l'abordabilité et l'inclusion dans les Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick. Cette initiative offre un accès équitable et abordable à des services de garderie éducatifs de grande qualité par l'élimination des obstacles se rattachant au revenu familial, à la capacité et aux besoins des enfants, ainsi qu'à la langue et aux milieux minoritaires.

Mesure à long terme (sans objet)

Mesure à court terme (2018-2020)

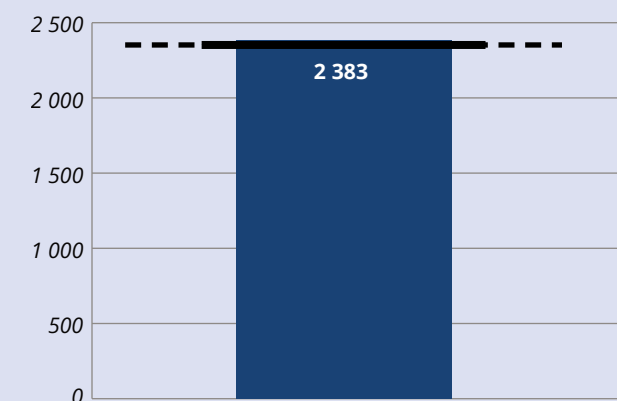
Maintenir les 168 places pour nourrissons créées en 2019-2020.

DESCRIPTION DE LA MESURE

Mesurer l'augmentation du nombre de places pour nourrissons créées pendant cette période.

RENDEMENT GÉNÉRAL

Grâce à la croissance obtenue en mars 2020, 168 places pour nourrissons ont été maintenues et 31 places de pour nourrissons ont été créées en mars 2021.



Référence : (mars 2020)

2 352 places pour nourrissons

Cible : (mars 2021)

2 352 places pour nourrissons

Réel : (mars 2021)

2 383 places pour nourrissons

RAISON D'ÊTRE DE CETTE MESURE?

Dans le cadre de l'engagement du Nouveau-Brunswick à continuer d'améliorer la qualité, l'accessibilité, l'abordabilité, la souplesse et l'inclusion dans les établissements de garderie éducative, l'accent a été mis sur les efforts pour s'assurer que les nouvelles places sont créées là où les besoins sont les plus grands, notamment les places pour nourrissons. Un accès aux services de garde abordables et de qualité est essentiel pour aider les parents vulnérables à pouvoir contribuer à la main-d'œuvre provinciale et à l'égalité des genres.

QUELLES INITIATIVES OU QUELS PROJETS SERVANT À ATTEINDRE LE RÉSULTAT ESCOMPTÉ ONT ÉTÉ ENTREPRIS AU COURS DE L'EXERCICE DU PRÉSENT RAPPORT?

Le Programme de désignation des Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick sert à inciter les Centres de la petite enfance et les garderies éducatives en milieu familial à augmenter le nombre de places pour nourrissons.

- Des subventions mensuelles d'un montant de 10 \$ par place pour nourrissons sont accordées aux Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick afin de les aider à maintenir le nombre actuel de places pour nourrissons et à en créer de nouvelles.

ESPACE SUBVENTIONNÉ DANS UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

OBJECTIF DE LA MESURE

Rendre les services de garderie éducatifs plus abordables pour les familles.

MESURES

Mesure à long terme (sans objet)

Mesure à court terme (2020-2021)

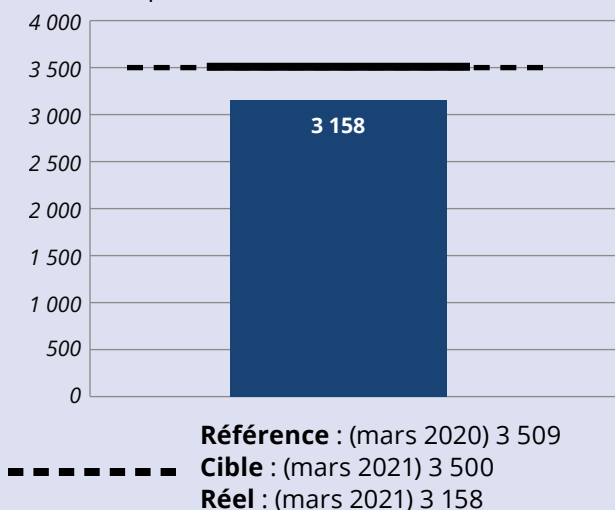
Des subventions aux parents seront versées pour 3 500 enfants et leur famille dans un Centre de la petite enfance ou une garderie en milieu familial du Nouveau-Brunswick d'ici mars 2021.

DESCRIPTION DE LA MESURE À COURT TERME

Les parents qui ont des enfants âgés de moins de cinq (5) ans qui fréquentent les **Centres de la petite enfance et les garderies éducatives en milieu familial du Nouveau-Brunswick** peuvent être admissibles au programme d'aide aux parents qui subventionne les coûts de garderie éducative dans ces établissements. Cette mesure permet de faire un suivi du nombre d'enfants qui bénéficient de ce programme.

RENDEMENT GÉNÉRAL

La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions importantes sur le nombre d'inscriptions dans les garderies en raison de la fermeture d'établissements de garderie éducative de la province du 16 au 19 mars 2020. Après la réouverture des installations, le nombre d'inscriptions a connu une augmentation constante. Toutefois, le nombre de parents recevant la subvention pour les parents n'a pas encore atteint les niveaux précédents à la fin de mars 2021.



RAISON D'ÊTRE DE CETTE MESURE?

Le programme de subvention pour parents permet d'offrir des services de garderie abordables, accessibles et de qualité. Ce programme offre des services gratuits de garderie éducative aux familles dont le revenu brut est inférieur ou égal à 37 500 dollars. Il comporte une échelle mobile de subvention aux familles dont le revenu familial annuel est de 37 501 dollars et plus. Ce programme permet également de faire en sorte qu'aucun parent ne paie plus de 20 % de son revenu familial brut annuel pour la garderie éducative dans les établissements qui ont obtenu la désignation. Le programme de subventions pour parents sert à offrir une aide financière aux familles vulnérables pour que leurs enfants puissent accéder à des services de qualité et que les parents puissent participer dans le marché de l'emploi de la province.

QUELLES INITIATIVES OU QUELS PROJETS SERVANT À ATTEINDRE LE RÉSULTAT ESCOMPTÉ ONT ÉTÉ ENTREPRIS AU COURS DE L'EXERCICE DU PRÉSENT RAPPORT?

- Le nombre de centres de garderie éducative qui décident de devenir un centre désigné continue d'augmenter. En 2020-2021, huit garderies de plus sont devenues des centres désignés, ce qui permet à plus de familles de bénéficier du Programme de subventions pour parents.
- Le Portail des parents, une plateforme numérique en ligne pour les parents, a été amélioré pour leur permettre de chercher les places en garderie dans leur communauté. Les parents peuvent aussi y trouver les installations désignées et télécharger une demande de subvention pour parents. Le Portail des parents améliore l'accès aux places disponibles dans les garderies désignées où les parents peuvent tirer profit du Programme de subventions pour parents.
- Pendant la fermeture des Centres de la petite enfance en raison de la pandémie de COVID-19, le ministère a continué de verser les subventions pour parents afin qu'ils puissent garder les places en garderie de leurs enfants après leur réouverture.

Survol des activités du ministère

La vision du ministère est de faire la différence en matière de diversité dans les salles de classe et les environnements d'apprentissage précoce en mettant l'accent sur la prestation de services stratégiques qui soutiennent l'apprentissage et le développement de l'ensemble des enfants et des élèves de la province. Le rôle du ministère implique :

- d'assurer l'éducation publique (de la maternelle à la 12^e année);
- de soutenir le développement global et optimal des enfants avant leur entrée à l'école et réglementer les services à la petite enfance de la province; et
- d'agir dans l'intérêt du public en matière de sûreté, de sécurité et de développement sain des enfants de 12 ans et moins qui fréquentent les garderies agréées.

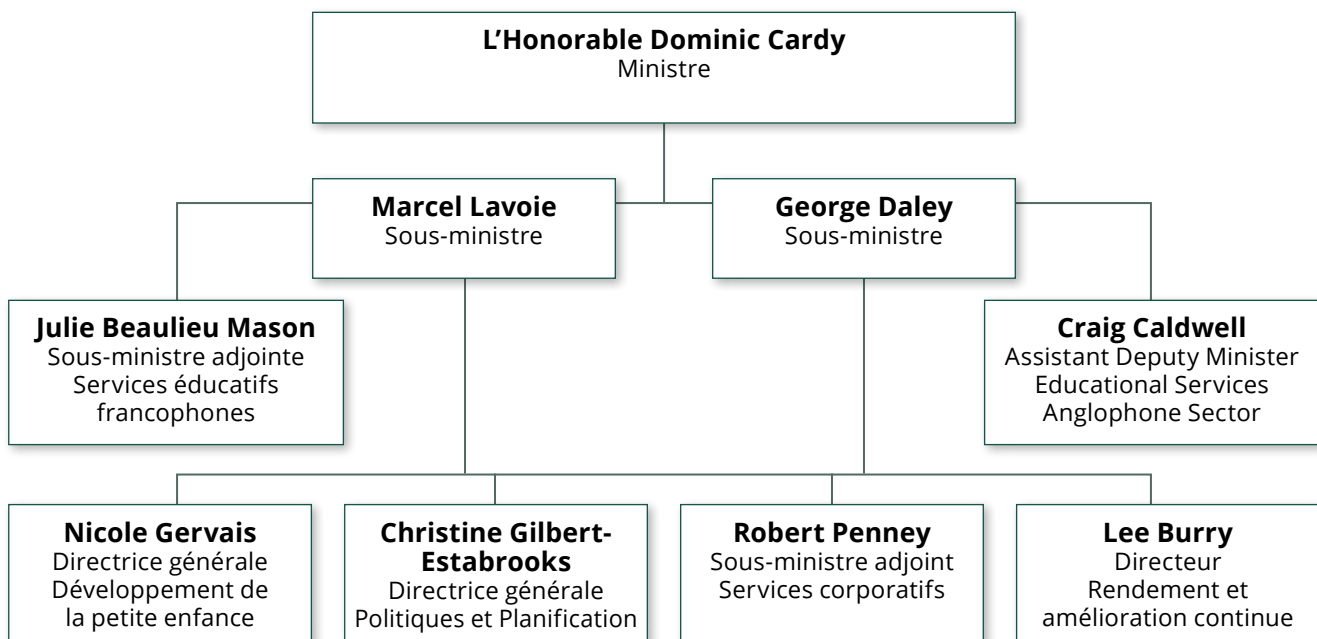
Depuis 1967, le gouvernement du Nouveau-Brunswick est l'unique responsable du financement des écoles publiques et s'engage à assurer l'égalité des chances de tous les élèves.

Le système d'éducation du Nouveau-Brunswick, seule province officiellement bilingue du Canada, offre aux élèves la possibilité d'apprendre en français et en anglais grâce à deux systèmes d'éducation parallèles, mais distincts. Chaque secteur linguistique du ministère est responsable de son propre programme d'études, des services aux élèves et de l'évaluation.

Le système d'éducation publique compte sept districts scolaires, soit trois francophones et quatre anglophones. Les conseils d'éducation de district (CÉD) sont chacun formés de membres élus publiquement et localement, ainsi que d'un conseiller nommé qui est membre d'une Première Nation Mi'kmaq ou Wolastoqey, et d'un conseiller nommé qui est un élève. Les CÉD sont responsables, sous la direction de la direction générale, de l'orientation et des priorités de leur district scolaire respectif, ainsi que de la prise de décisions sur le fonctionnement des districts scolaires et des écoles.

Les services et les programmes pour la petite enfance sont fournis principalement par des organismes communautaires. Toutefois, ces services sont adaptés en fonction des différentes zones géographiques et de la langue officielle utilisée dans un district scolaire donné. Le ministère joue un rôle crucial dans la réglementation des services par l'entremise de la législation et des normes en place. Bien que le ministère fournisse certains programmes et services, la plupart des programmes s'adressant à la petite enfance sont confiés à des organismes communautaires ou à des agences privées qui offrent divers services, notamment le programme pour les enfants autistes d'âge préscolaire et le programme d'intervention précoce pour les parents qui ont un enfant qui risque de présenter des retards de développement. Ces programmes et services comprennent également un réseau de 837 garderies agréées.

ORGANIGRAMME DE HAUT NIVEAU



Vue d'ensemble des divisions et faits saillants

DIVISION DES SERVICES À LA PETITE ENFANCE

La **Division des services à la petite enfance** est chargée de diriger la planification stratégique et la prestation des programmes et des services provinciaux pour la petite enfance, ainsi que d'assurer l'alignement stratégique des services à la petite enfance et des services d'éducation afin d'assurer la continuité des programmes et des services pour permettre la réussite de tous les enfants de la province.

Cette division mène, dirige, supervise et soutient les programmes et les services suivants :

- Curriculum pour les services de garderie éducatifs;
- Désignation de Centre de la petite enfance et de garderie éducative en milieu familial du Nouveau-Brunswick;
- Développement professionnel pour le personnel éducatif des services de garderie éducatifs;
- Subventions pour les services de garderie éducatifs : subventions pour les parents, subventions pour la qualité opérationnelle et pour les nourrissons, programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité et Programme amélioré des travailleurs de soutien;
- Programme d'intervention pour les enfants autistes d'âge préscolaire;
- Développement précoce du langage et alphabétisation précoce; et
- Services d'interventions axées sur le développement global de l'enfant offerts aux familles dont les parents ont un enfant âgé de moins de huit (8) ans.

La division est également chargée d'assurer la liaison entre les services de la petite enfance et les services scolaires afin de construire un continuum d'apprentissage de la naissance à l'obtention du diplôme secondaire. Elle adapte ses services en fonction de la géographie et des particularités linguistiques de chacun des sept districts scolaires. Elle joue un rôle déterminant en matière de réglementation des services de garderie éducatifs en se fondant sur les lois et les normes.

Cette division compte dix directions : quatre directions francophones (une direction centrale et trois directions dans les zones administratives des districts scolaires francophones) et cinq directions anglophones (une direction centrale et quatre directions dans les zones administratives des districts scolaires anglophones), ainsi qu'une équipe provinciale responsable des subventions pour les établissements de garderie éducative.

Faits saillants

- ♦ Versement de subventions mensuelles en réponse à la COVID-19 à tous les établissements pour compenser les coûts associés aux exigences en matière de santé et de sécurité en réponse à la COVID-19 à compter de la réouverture des garderies en mai 2021.
- ♦ Prolongation d'une autre année, soit jusqu'en mars 2021, de *Donnons à nos enfants une longueur d'avance... dès le départ : Plan d'action pour les services de garderie éducatifs*.
- ♦ Soutien continu de l'amélioration de la qualité des pratiques en matière de garderie éducative grâce à l'initiative du Centre d'excellence en éducation préscolaire et aux possibilités de formation professionnelle pour le personnel éducatif dans chacun des deux secteurs linguistiques (francophone et anglophone).
- ♦ Soutien continu de l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire pour aider les Centres de petite enfance du Nouveau-Brunswick à élaborer leur politique d'inclusion.
- ♦ Amélioration du Portail des parents en novembre 2020 pour inclure de l'information sur les places disponibles en garderie afin de faciliter l'accès des parents aux services de garde.
- ♦ Établissement du Portail des exploitants en novembre pour aider ceux-ci à accéder plus facilement à l'information sur les programmes de développement de la petite enfance et sur le financement connexe, et réduire la quantité de travail associée à l'administration de ces programmes.
- ♦ La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sur les taux d'occupation dans les garderies désignées. Les taux d'occupation en date du 1^{er} avril 2021 s'établissaient à 73 %.

Indicateurs clés de rendement

Plan d'action pour les services de garderie éducatifs 2020-2021

À partir de mars 2020 :

- 508 Centres de la petite enfance/garderies éducatives en milieu familial du Nouveau-Brunswick étaient désignés en date du 31 mars 2021, représentant 86 % de toutes les garderies admissibles.
 - 411 des 462 Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick admissibles étaient désignés, représentant une participation totale de 89 %. De ce nombre :
 - 93 % (151/163) des centres francophones admissibles sont désignés.
 - 87 % (260/299) des centres anglophones admissibles sont désignés.
 - 97 des 127 garderies éducatives en milieu familial du Nouveau-Brunswick admissibles étaient désignées, représentant une participation totale de 76 %. De ce nombre :
 - 76 % (44/58) des garderies éducatives en milieu familial francophones admissibles sont désignées.
 - 77 % (53/69) des garderies éducatives en milieu familial anglophones admissibles sont désignées.
- 10 286 enfants étaient inscrits dans les 14 050 places disponibles dans un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick, ce qui représente un taux d'occupation de 73 % dans l'ensemble de la province. Le nombre d'inscriptions dans les garderies désignées a augmenté de 5 % dans son ensemble au cours du dernier exercice financier, 444 enfants de plus étant inscrits dans une garderie désignée.
- 371 enfants étaient inscrits dans les 467 places disponibles dans un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick, ce qui représente un taux d'occupation de 79 % dans l'ensemble de la province.
- 3 158 enfants ont fait l'objet d'un versement de subvention à leurs parents approuvée pour les Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick et les garderies éducatives en milieu familial du Nouveau-Brunswick. De ce nombre :
 - 1 838 enfants bénéficiaient de services de garde gratuits.
 - 1 320 enfants de plus ont bénéficié de services de garde partiellement subventionnés.
- Compte tenu de la croissance obtenue en mars 2020, il y a eu maintien de 168 places pour les nourrissons et 31 places de plus pour les nourrissons ont été créées en date de mars 2021.
- En date du 31 mars 2021, un nombre total de 36 856 parents se sont inscrits au Portail des parents.

Secteur francophone

- Les résultats de l'Évaluation de la petite enfance – Appréciation directe (EPE-AD) concernant les enfants inscrits en vue de fréquenter la maternelle en septembre 2020 ont montré que 87,67 % des enfants inscrits à la maternelle dans les districts scolaires francophones avaient un développement adéquat. Il s'agit d'une amélioration de 3,21 % par rapport aux résultats de 2019-2020 (84,46 %).
- Depuis 2019, 82,8 % (443/535) des éducateurs, y compris 119 éducatrices en 2020-2021 dans les Centres de la petite enfance désignés francophones, ont suivi le cours de 90 heures « Introduction à l'éducation de la petite enfance ».
- Les trois agences d'intervention précoce ont participé à des projets d'amélioration de processus afin de trouver plus de moyens d'être efficaces dans leur travail et d'augmenter le nombre d'heures d'intervention auprès des familles pour mieux répondre aux besoins de leur communauté.
- Pendant la pandémie, les services à la petite enfance se sont adaptés à maintes reprises – ils ont offert des services uniquement en mode virtuel, en personne avec des outils de distanciation physique additionnelle et avec des masques transparents qui permettent de voir la bouche de la personne qui le porte, et plus encore.

Secteur anglophone

- Les résultats de l'Évaluation de la petite enfance – Appréciation directe (EPE-AD) concernant les enfants inscrits pour fréquenter la maternelle en septembre 2020 ont montré que 75,2 % des enfants inscrits à la maternelle dans les districts scolaires anglophones avaient un développement adéquat. Il s'agit d'une amélioration de 2,3 % par rapport aux résultats de 2019-2020 (72,8 %). **Remarque :** En 2019-2020, un calcul mis à jour a été utilisé pour établir le score composite afin de déterminer si le développement d'un enfant était adéquat ou s'il présentait des défis.
- Depuis 2019, 57 % (535/936) des éducateurs inscrits, y compris 304 en 2020-2021 dans les Centres de la petite enfance désignés anglophones ont suivi le cours de 90 heures « Introduction to Early Childhood Education ».

DIVISION DU SECTEUR DES SERVICES ÉDUCATIFS FRANCOPHONES

La **Division des services éducatifs francophones** établit les normes de ses programmes et services et fait des rapports de reddition de comptes sur l'atteinte de leurs objectifs. Elle est responsable de l'élaboration, de l'implantation et de l'évaluation du plan éducatif, des programmes d'études, ainsi que des services d'appui à l'apprentissage et à l'enseignement. Elle surveille les apprentissages des élèves et coordonne et administre divers programmes d'évaluation dans les écoles. Elle est également responsable de la planification budgétaire et administrative du système scolaire francophone.

Elle assume les responsabilités en lien avec le développement de divers projets éducatifs en collaboration avec d'autres ministères et divers organismes et agences aux niveaux provincial, régional, national et international.

Cette division s'acquitte de ses responsabilités en respectant les règles de gouvernance et en collaborant de près avec les Conseils d'éducation de district (CÉD), les districts scolaires et la communauté acadienne et francophone.

Elle compte quatre directions : Programmes d'études, Mesure et évaluation, Services d'appui à l'éducation et Relations et diversité culturelle.

Faits saillants

- ♦ Poursuite du déploiement provincial du projet de vie et de carrière et du Profil de sortie en développant les meilleures pratiques pédagogiques et les ressources nécessaires pour appuyer le personnel des écoles.
- ♦ Troisième et dernière année de l'initiative des écoles prototypes pour le développement des compétences du Profil de sortie de l'élève francophone du Nouveau-Brunswick (juin 2020).
- ♦ Alignement des services d'appui à l'éducation et du projet de vie et de carrière
- ♦ Poursuite du développement d'un plan de transition vers le marché du travail et vers le postsecondaire pour les élèves à besoins particuliers.
- ♦ Développement d'une nouvelle évaluation pour mesurer les compétences en littératie des élèves du secondaire.
- ♦ Poursuite du déploiement d'un nouveau bulletin provincial unique.
- ♦ Mise en œuvre du site Je m'éduque.ca pour pendant la fermeture des écoles au printemps 2020.

- ♦ Élaboration du plan de retour à l'école en sécurité pour la COVID-19, et mise en œuvre de pratiques changeantes tout au long de l'année.
- ♦ Développement et mise en œuvre d'un secondaire réinventé : révision du régime pédagogique pour la 9^e année.
- ♦ Poursuite de la mise en œuvre des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation du Canada par l'intermédiaire d'achats de ressources pédagogiques, de formation et d'activités de sensibilisation.
- ♦ Poursuite des initiatives de Créons la suite à l'aide de quatre laboratoires d'innovation sociale qui avaient pour thème la communication avec les parents entourant le projet de vie et de carrière.
- ♦ Mise en œuvre de l'entente de coopération éducative France – Nouveau-Brunswick par l'entremise de partenariats entre deux districts scolaires francophones et deux Académies françaises.
- ♦ Organisation et présidence de rencontres ministérielles internationales, dont une qui a permis aux ministres des différents pays de partager leurs expériences et leurs pratiques quant à la continuité pédagogique en temps de crise sanitaire mondiale.

DISTRICTS SCOLAIRES FRANCOPHONES

Le secteur francophone du système d'éducation publique du Nouveau-Brunswick est composé d'un ministère central de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et de trois districts scolaires francophones (Nord-Est, Nord-Ouest et Sud).

Le ministère sert de centre de coordination des services communs et de source d'information et de ressources. Parmi les responsabilités du ministère, citons la négociation des conventions collectives, la formation et la certification des enseignants, les services de ressources humaines, les services de budgétisation et de comptabilité, les infrastructures d'immobilisations et le cadre de transport.

Les conseils d'éducation de district (CÉD) sont responsables de la prise de décision locale concernant le fonctionnement des écoles dans leurs districts scolaires par l'entremise de l'élaboration de politiques générales qui sont mises en œuvre par les directions générales sur une base opérationnelle quotidienne. Les CÉD sont également chargés d'établir, d'administrer et de contrôler les plans d'éducation de district scolaire et les plans de dépenses triennaux, qui sont préparés par la direction générale dans chaque district scolaire. Le

CÉD nomme, avec l'approbation du ministre, et évalue les performances de la direction générale. L'établissement et la composition du CÉD sont énoncés à l'article 36 de la *Loi sur l'éducation* et les rôles et responsabilités sont détaillés dans son Règlement sur la structure de gouverne.

La direction générale est la seule employée du CÉD et est responsable devant le CÉD de la gestion des programmes et des ressources, de la qualité de l'apprentissage et de la mise en œuvre du plan d'éducation et du plan de dépenses du district scolaire. La direction générale prend les décisions opérationnelles et administratives qui touchent le

district scolaire et les écoles. Tous les membres du personnel relèvent de la direction générale qui, à son tour, relève du CÉD. La direction générale est responsable de la préparation du plan d'éducation, du plan de dépenses et du rapport de performance du district scolaire. La responsabilité et l'autorité de la direction générale sont décrites à l'article 48 de la *Loi sur l'éducation*.

Pour obtenir de plus amples informations sur les districts scolaires francophones du Nouveau-Brunswick, veuillez consulter le site [Districts scolaires francophones en ligne](#).

DIVISION DES SERVICES ÉDUCATIFS ANGLOPHONES

La **Division des services éducatifs anglophones** est responsable de l'établissement des normes, des programmes (y compris le français langue seconde) et des services provinciaux d'éducation publique pour le système éducatif de la maternelle à la 12^e année. Cette division contribue à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du plan provincial d'éducation et des processus de responsabilité publique. Elle travaille avec des partenaires externes et des intervenants provinciaux, régionaux et nationaux afin d'améliorer l'apprentissage et la prestation de services aux élèves.

Cette division a été réorganisée en 2018-2019 afin de mettre davantage l'accent sur les partenariats stratégiques qui améliorent l'éducation et offrent des possibilités d'apprentissage expérientiel à tous les apprenants. Elle a été opérationnalisée en 2019-2020 par la voie de partenariats continus avec Éducation postsecondaire, Formation et Travail et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APEC) qui ont permis d'établir des centres d'excellence sectoriels et d'embaucher cinq responsables de l'apprentissage expérientiel (quatre dans les districts scolaires et un au bureau central). La Division a aussi conçu et mis en œuvre un processus d'évaluation des propositions de partenariat pour déterminer si les propositions sont harmonisées avec le plan stratégique, ont un effet positif sur le système d'éducation, ont des résultats clairs, permettent un accès équitable et sont durables. Plus de 40 partenariats actifs avec les secteurs privé, public et sans but lucratif ont été élargis ou lancés, 85 partenariats de plus étant en phase exploratoire.

Cette division est composée des cinq entités administratives suivantes : **Services d'évaluation, d'analyse et de conception**, qui est responsable d'administrer le programme provincial d'évaluation des élèves, les services de mesure et d'analyse, ainsi que la conception et le développement de cours en ligne et de matériel imprimé; **Leadership du changement**, qui est entre autres responsable de la recherche appliquée, de l'apprentissage virtuel et des partenariats stratégiques; **Services de soutien à l'éducation**, qui est mandatée de la supervi-

sion des soutiens à l'apprentissage et de chapeauter les parcours professionnels et l'apprentissage expérientiel; **Apprentissage et réussite**, qui est responsable des programmes d'études et d'enseignement, ainsi que des programmes de français langue seconde; et le **Bureau de l'éducation des Premières Nations**, qui soutient la compréhension de leurs cultures, de leur histoire et de leurs contributions traditionnelles et contemporaines.

Faits saillants

- ♦ Élaboration d'un plan d'éducation transdisciplinaire sur l'action face aux changements climatiques et début du travail pour améliorer l'engagement de l'éducation de la petite enfance à la 12^e année en mettant l'accent sur les projets d'action centrés sur l'apprenant et le renforcement des capacités du personnel enseignant.
- ♦ Élaboration d'un manuel pour les équipes enfance-jeunesse (y compris des lignes directrices opérationnelles, du champ d'exercices, ainsi que des rôles et des responsabilités individuels).
- ♦ Poursuite des projets GénieArts et d'artiste en résidence au cours de l'année scolaire 2020-2021 avec des visites virtuelles de la part d'artistes professionnels. Partage de VanGO avec cinq écoles par l'intermédiaire d'une exposition virtuelle et deux jours d'apprentissage en ligne et de festivals de théâtre (école primaire et intermédiaire/secondaire), qui ont pu utiliser le financement pour appuyer les prestations et le processus de sélection en ligne/diffusés en direct.
- ♦ Lancement du projet de coordonnateurs stratégiques régionaux avec les partenaires, Centraide, la Fondation Graham Boeckh et Bell Aliant pour appuyer les jeunes à risque.
- ♦ Élaboration d'un processus d'analyse statistique pour évaluer les biais dans les éléments de test.

- ♦ Poursuite des améliorations au système d'information sur les élèves des écoles pour mieux les harmoniser avec les pratiques et les soutiens pédagogiques.
- ♦ Poursuite de l'adaptation des relevés de notes pour répondre au curriculum éducatif prioritaire.
- ♦ Fourniture de données et d'analyses pour les vérifications et la planification des systèmes, y compris : les besoins des familles pour ce qui est d'aider les élèves qui apprennent à la maison, le mieux-être et l'adaptation des élèves, du personnel enseignant et de l'administration pendant la pandémie de COVID-19; et les besoins des enseignants pour planifier le curriculum.
- ♦ Au cours de l'hiver et du printemps 2021, un examen de l'implantation de la Politique 322 (anglophone) a été entrepris.
- ♦ Au cours de l'année scolaire 2020-2021, élaboration d'une stratégie provinciale sur le comportement pour appuyer un milieu d'apprentissage et de travail positif dans les écoles. En plus de ce travail, ajout de 50 mentors en gestion du comportement dans les écoles dans l'ensemble la province entre janvier et septembre 2021.
- ♦ Travail de 16 enseignants-ressources (EST) en anglais en tant que langue additionnelle (ALA) dans 17 écoles de la province cette année. Choix des écoles pilotes par les districts scolaires selon leur diversité culturelle et linguistique.
- ♦ Introduction au cours du semestre de cours de langue Mi'kmaw et Wolastoqey au niveau intermédiaire.
- ♦ Élaboration en cours d'autres cours de langue Wabanaki au niveau élémentaire.
- ♦ Facilitation de 21 groupes de discussion avec des élèves pour recueillir des points de vue sur les expériences des élèves durant la pandémie.
- ♦ Augmentation du nombre de cours offerts en ligne, y compris les cours d'été (été 2020).
- ♦ Poursuite de l'élaboration du Centre d'excellence en énergie, ce qui permet à l'éducation et aux experts dans un secteur de travailler en partenariat pour offrir des possibilités d'apprentissage expérientiel significatives aux élèves.
- ♦ Gouverne de 11 écoles et de 2 centres de la petite enfance par l'entremise d'un processus innovant pour planifier les façons d'améliorer l'apprentissage du français pour tous les élèves (mars - avril 2021).
- ♦ Développement d'une plateforme en ligne pour soutenir l'acquisition continue de la langue pour les enseignants de français langue seconde.

DONNÉES SUR LES ÉVALUATIONS PROVINCIALES

La plupart des évaluations provinciales sont effectuées en mai et juin et sont notées et analysées pendant l'été. Les résultats sont par la suite disponibles au début septembre.

Résultats de l'évaluation provinciale pour l'exercice 2020-2021

Évaluation	Élèves au niveau approprié ou plus élevé	Changement par rapport à 2019-2020 (variation en points de pourcentage)	Cible 2025-2026
Lecture en anglais de 4 ^e année	68,6 %	*	90 %
Mathématiques de 4 ^e année	S.O.	S.O.	90 %
Culture scientifique de 4 ^e année	S.O.	S.O.	90 %
Lecture en immersion française de 4 ^e année	62,7 %	*	90 %
Lecture en anglais de 6 ^e année	69,0 %	*	90 %
Mathématiques de 6 ^e année	S.O.	S.O.	90 %
Culture scientifique de 6 ^e année	S.O.	S.O.	90 %
Lecture en immersion française de 6 ^e année			90 %
- Lecture française post-intensive	49,2 %	*	
- Immersion précoce en français (3 ^e année)	64,0 %	*	
- Immersion française tardive (6 ^e année)	55,1 %	*	
Compétences linguistiques en anglais de 9 ^e année	81,8 %	3,7	90 %
Mathématiques de 10 ^e année	S.O.	S.O.	90 %
Culture scientifique de 10 ^e année	S.O.	S.O.	90 %

Évaluation	Élèves au niveau approprié ou plus élevé	Changement par rapport à 2019-2020 (variation en points de pourcentage)	Cible 2025-2026
Lecture du français langue seconde de 10^e année			90 %
- Lecture française post-intensive	51,2 %	*	
- Immersion précoce en français (3 ^e année)	73,2 %	*	
- Immersion française tardive (6 ^e année)	54,3 %	*	
Taux de réussite à un niveau de compétence intermédiaire ou plus à l'oral			70 %
Entrevues sur les compétences orales en français langue seconde de 10^e année :			
- Lecture française post-intensive	4,2 %	2,0	
- Immersion précoce en français (3 ^e année)	93,9 %	1,2	
- Immersion française tardive (6 ^e année)	70,0 %	-0,9	
Entrevues sur les compétences orales en français langue seconde de 12^e année :			90 %
- Lecture française post-intensive	37,5 %	2,1	
- Immersion précoce en français (3 ^e année)	99,3 %	4,3	
- Immersion française tardive (6 ^e année)	95,3 %	-3,4	

S.O. : Évaluation non administrée en raison de la pandémie de COVID-19.

* Non comparable à l'année précédente à cause de la transition à partir d'un échantillonnage matriciel, c'est-à-dire que les élèves ont fait seulement le quart des éléments d'évaluation en faveur de l'administration d'un recensement qui fournit les données concernant les élèves.

Remarque : Les compétences orales en français langue seconde en 6^e et 10^e année sont administrées en alternance. L'exercice de comparaison pour le résultat de la 10^e année est 2017-2018 en raison de l'annulation des évaluations en 2019-2020.

DISTRICTS SCOLAIRES ANGLOPHONES

Le secteur anglophone du système d'éducation publique du Nouveau-Brunswick est composé d'un ministère central de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et de quatre districts scolaires anglophones (Nord, Est, Sud et Ouest).

Le ministère sert de centre de coordination des services communs et de source d'information et de ressources. Parmi les responsabilités du ministère, citons la négociation des conventions collectives, la formation et la certification des enseignants, les services de ressources humaines, les services de budgétisation et de comptabilité, les infrastructures d'immobilisations et le cadre de transport.

Les conseils d'éducation de district (CÉD) sont responsables de la prise de décision locale concernant le fonctionnement des écoles dans leurs districts scolaires par l'entremise de l'élaboration de politiques générales qui sont mises en œuvre par les directions générales sur une base opérationnelle quotidienne. Les CÉD sont également chargés d'établir, d'administrer et de contrôler les plans d'éducation de district et les plans de dépenses

triennaux, qui sont préparés par la direction générale dans chaque district scolaire. Le CÉD nomme, avec l'approbation du ministre, et évalue les performances de la direction générale. L'établissement et la composition du CÉD sont énoncés à l'article 36 de la *Loi sur l'éducation* et les rôles et responsabilités sont détaillés dans son Règlement sur la structure de gouverne (2001-48).

La direction générale est la seule employée du CÉD et est responsable devant le CÉD de la gestion des programmes et des ressources, de la qualité de l'apprentissage et de la mise en œuvre du plan d'éducation du district scolaire et du plan de dépenses du district scolaire. La direction générale prend les décisions opérationnelles et administratives qui touchent le district scolaire et les écoles. Tous les membres du personnel relèvent de la direction générale qui, à son tour, relève du CÉD. La direction générale est responsable de la préparation du plan d'éducation, du plan de dépenses et du rapport de performance du district scolaire. La responsabilité et l'autorité de la direction générale sont prévues à l'article 48 de la *Loi sur l'éducation*.

Pour obtenir de plus amples informations sur les districts scolaires anglophones du Nouveau-Brunswick, veuillez consulter le site des [Districts scolaires anglophones](#) en ligne.

PRESTATION DES SERVICES INTÉGRÉS (PSI)

La **prestation des services intégrés (PSI)** est un cadre de gouvernance et de prestation de services à l'échelle locale et régionale qui permet aux partenaires de mieux collaborer pour répondre aux besoins des enfants et des jeunes à risque. Elle sert à combler les lacunes dans les services d'évaluation et d'intervention précoces offerts aux enfants, aux jeunes et aux familles et est au cœur de la réponse du gouvernement provincial à différents rapports soulignant les défis du système.

L'objectif de la prestation des services intégrés est de renforcer la capacité du système d'agir en temps opportun, ainsi que d'une manière efficace et intégrée en fonction des forces, des risques et des besoins des enfants, des jeunes et des familles (au moment et au niveau d'intensité adéquats). La prestation des services intégrés a pour but d'assurer l'épanouissement et le bien-être de l'ensemble des enfants et des jeunes à besoins multiples, grâce aux répercussions positives résultant du travail collaboratif et intégré du gouvernement et des partenaires communautaires.

Le modèle de la prestation des services intégrés a été créé pour offrir une plateforme globale aux ministères et aux agences (Éducation et Développement de la petite enfance, Santé, Développement social, et Sécurité publique, sept districts scolaires, les deux Régies régionales de la santé) en vue de la mise en commun d'activités et de communications liées aux services afin d'améliorer les résultats des enfants et des jeunes de la province à besoins multiples. La prestation des services intégrés (PSI) a été déployée à l'échelle provinciale en septembre 2017.

Pour atteindre les objectifs globaux de la prestation des services intégrés, l'équipe provinciale de la PSI doit assurer un leadership provincial et une gestion de changement efficace auprès des instances gouvernementales et des partenaires communautaires tout au long du continuum de services. Cette équipe est composée d'un directeur et d'une coordonnatrice provinciale du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et d'un analyste en gestion, d'un gestionnaire de projet et d'une consultante du ministère de la Santé. Cette équipe contribue à l'alignement vers une vision commune de la prestation des services intégrés, appuie sa viabilité et veille à l'avancement des initiatives et des projets découlant de la gouvernance de la prestation des services intégrés. De plus, cette équipe assure et fait la promotion de la fidélité au modèle, appuie l'opérationnalisation du modèle à l'échelle régionale et provinciale, soutien l'intégration interministérielle des services offerts aux enfants, aux jeunes et aux familles et offre des occasions d'échange et de formation aux parties prenantes tout au long du continuum de services et collabore avec la gouvernance en vue d'harmoniser des procédures et des pratiques collaboratives et intégrées.

Faits saillants

- ♦ Embauche de deux coordonnateurs de la PSI des Premières Nations pour aider à diriger les initiatives axées sur les Autochtones.
- ♦ Lancement du projet de coordonnateurs stratégiques régionaux avec les partenaires, Centraide, la Fondation Graham Boeckh et Bell Aliant pour appuyer les jeunes à risque.

- ♦ Élaboration d'un manuel pour les équipes enfance-jeunesse (y compris des lignes directrices opérationnelles, du champ d'exercices, ainsi que des rôles et des responsabilités individuelles).
- ♦ Maintien de la continuité des nominations et des interventions avec les jeunes lors des fermetures d'écoles.
- ♦ Incorporation d'un accent sur le travail de prévention le long du continuum de services en incluant les interventions de niveau 1 et de niveau 2 pour compléter le travail traditionnel aux niveaux 3 et 4 dans le cas de situations moyennes ou graves.

PARTENARIAT D'APPRENTISSAGE EN AUTISME

L'équipe du **Partenariat d'apprentissage en autisme** est composée de membres dédiés à l'élaboration et à la prestation de formation en autisme qui préparent le personnel préscolaire et le personnel enseignant à répondre aux besoins d'apprentissage et de comportement des apprenants ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA). Cette équipe fournit des services en français et en anglais, un apprentissage professionnel de haute qualité fondé sur des données probantes et des ressources pour aider les familles, le personnel d'organismes du secteur préscolaire et le personnel enseignant.

Cette direction est composée des trois unités suivantes : **Formation provinciale en autisme, Recherche et innovation** et **Liaisons externes de formation en autisme**.

L'unité de **Formation provinciale sur l'autisme** soutient la mise en œuvre de trois niveaux de perfectionnement professionnel dans le cadre de la Formation sur l'autisme – Cadre de référence du ministère. Tout le contenu des cours est fondé sur les principes de l'analyse appliquée du comportement, une méthode fondée sur des données probantes qui sert à aider les apprenants ayant un trouble du spectre de l'autisme. Des ressources et un programme d'apprentissage professionnel ont été développés en collaboration avec des experts en la matière et validés par un comité d'assurance de la qualité.

Le cadre de référence est composé des trois niveaux de perfectionnement professionnel suivants :

- ♦ **Cours d'initiation : TSA et interventions comportementales**
Ce cours d'introduction est conçu pour le personnel préscolaire et le personnel enseignant. Sa formation en ligne permet aux participants de mieux comprendre les forces et les défis des apprenants ayant un trouble du spectre de l'autisme, ainsi que les interventions et les pratiques d'enseignement fondées sur des données probantes.

- **Perfectionnement professionnel avancé : Apprentissage aux fins d'enseignement**

Cette formation avancée apporte aux participants les connaissances nécessaires sur les pratiques et les compétences axées sur la recherche qui servent à élaborer et à mettre en œuvre des programmes efficaces. Par l'intermédiaire du cours en ligne, d'un encadrement en milieu professionnel, d'ateliers et d'une bibliothèque de documents et de ressources, les participants apprennent à mener des évaluations pour déterminer les forces et les besoins de l'apprenant, à mettre en œuvre des stratégies fondées sur des données probantes afin d'enseigner des compétences essentielles pour les apprenants ayant un TSA et à fournir un encadrement aux membres de l'équipe qui travaillent avec des apprenants ayant un TSA.

- **Formation continue**

Une formation continue est proposée de manière permanente pour permettre aux intervenants de maintenir à jour leurs compétences et leurs connaissances sur les pratiques exemplaires. Voici quelques exemples de perfectionnement professionnel : ateliers, consultation auprès d'un agent pédagogique provincial et aide pour l'obtention d'une certification avancée en analyse appliquée du comportement.

L'Unité de la recherche et de l'innovation développe des contenus et des ressources de formation et noue des partenariats avec des spécialistes dans le cadre de la validation et de l'évaluation d'initiatives de formation.

L'Unité des liaisons externes de formation en autisme noue des partenariats avec des organisations et fournit un accès national et international à la formation en ligne sur l'autisme. À partir d'avril 2021, le dossier du programme préscolaire pour l'autisme, qui relève de la Division du développement de la petite enfance, sera intégré à la mission de cette unité.

Faits saillants

- ♦ Offre de formation en ligne d'initiation à l'autisme aux professionnels qui travaillent pour le programme Parle-moi et les agences Famille et petite enfance au Nouveau-Brunswick.
- ♦ Adaptation et offre de la formation avancée *Apprendre pour enseigner* durant la pandémie de COVID-19 et fermeture des agences pour offrir une formation supplémentaire aux professionnels au niveau préscolaire dans les agences d'intervention auprès des enfants autistes.
- ♦ Création de plusieurs ressources et présentations vidéo en français et en anglais à l'intention des familles et des professionnels qui appuient les enfants et les jeunes souffrant d'autisme et de troubles de neurodéveloppement en réponse aux besoins découlant des réalités de la COVID-19.
- ♦ Lancement des modules en ligne Évaluation compréhensive pour l'apprentissage et l'autonomie – compétences fonctionnelles pour l'autonomie. Offre de cette ressource au personnel enseignant dans le but de lui fournir les connaissances, les compétences et les outils pour évaluer et enseigner des compétences utiles et pertinentes aux apprenants.
- ♦ Mise en œuvre d'un processus de surveillance clinique pour mesurer le respect des normes du Programme préscolaire en autisme par les agences et pour fournir un soutien clinique continu en matière de surveillance du programme et d'amélioration continue.
- ♦ Transition de la responsabilité à l'égard du Programme préscolaire en autisme à partir de la Division du développement de la petite enfance. Adoption au cours de la transition d'un nouveau cadre de responsabilisation des résultats.
- ♦ Préparation de la Collection Objectif Réussite, une ressource pour appuyer le perfectionnement en cours des compétences pratiques des assistantes et assistants en éducation et des autres membres du personnel scolaire, qui sera lancée dans les districts scolaires francophones au cours de la prochaine année scolaire.
- ♦ Reconnaissance du cadre d'enseignement pour le personnel en éducation au Nouveau-Brunswick dans le Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2020 de l'UNESCO.

Indicateurs de rendement clés

Participation :

- Participation à la formation d'initiation de 197 parents et tuteurs d'enfants et de jeunes (de 21 ans et moins) ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA). Depuis septembre 2018, 1201 parents et tuteurs du Nouveau-Brunswick ont pu avoir accès au cours en ligne.
- Dans les agences d'intervention préscolaire en autisme, tous les intervenants en comportement sont inscrits au cours d'introduction au moment de leur embauche et en 2020-2021, 108 d'entre eux l'ont terminé. Depuis 2017, 939 intervenants en comportement ont suivi la formation.
- Cent quarante (140) employés du programme Parle-moi et des agences Famille et petite enfance du Nouveau-Brunswick (français et anglais) se sont inscrits au cours d'introduction TSA et interventions comportementales.
- Dans les districts scolaires francophones, 331 membres du personnel enseignant se sont inscrits au cours d'introduction en 2020-2021, y compris 52 assistantes et assistants en éducation. Cinq personnes ont suivi la formation avancée au niveau 2.

- Dans les districts scolaires francophones, 1 037 membres du personnel enseignant se sont inscrits au cours d'introduction en 2020-2021, y compris 526 assistantes et assistants en éducation. Dix-neuf personnes ont suivi la formation avancée au niveau 2.

Rétroactions

- Dans le sondage à la fin de la formation, on a demandé au personnel des écoles francophones et anglophones qui avait suivi la formation en 2020-2021 si l'information présentée dans le cours l'aidera dans son travail. Sur une échelle de 1 (tout à fait en désaccord) à 5 (fortement d'accord), la note moyenne était de 4,4.
- Les participants ont répondu à des jeux-questionnaires avant et après avoir fait la première composante de la formation avancée. Dans le secteur anglophone, la note moyenne de l'examen des connaissances des participants avant la formation était de 49 % (moyenne de la classe). La moyenne de l'examen des connaissances des participants après la formation était de 80 % (moyenne de la classe). Dans le secteur francophone, la note moyenne de l'examen des connaissances des participants avant la formation était de 57 % (moyenne de la classe) et la note moyenne de l'examen des connaissances après la formation était de 74 % (moyenne de la classe).

DIVISION DU RENDEMENT ET DE L'AMÉLIORATION CONTINUE

La **Division du rendement et de l'amélioration continue** est chargée de fournir un soutien efficace et efficient dans les domaines de l'amélioration continue, de l'assurance qualité, de la gestion de projet et de la gestion du changement au sein du bureau central du ministère et dans le cadre de collaborations avec les bureaux des districts scolaires.

La **Direction de l'amélioration continue** est responsable de la mise en œuvre, en collaboration avec les districts scolaires, du système de gestion formelle du GNB au sein du ministère. Ses responsabilités impliquent de travailler avec la haute direction pour développer, communiquer et exécuter la stratégie du ministère et les plans décennaux d'éducation; les outils de mesure de performances du ministère à l'aide, entre autres, du tableau de bord équilibré et des indicateurs clés de performance; l'alignement des efforts et de la stratégie du ministère par l'entremise du cadre ministériel SOMIA (Stratégie, Objectif, Mesure, Initiative et Actions); la détermination et la réalisation de projets d'amélioration Lean Six Sigma qui sont alignés sur les objectifs stratégiques du ministère et qui servent à améliorer les processus par l'élimination du gaspillage et de la variation. Ces outils permettent au ministère de maintenir une culture d'excellence des performances se

traduisant par des résultats concrets et la promotion de l'amélioration continue, ainsi que d'accompagner et de soutenir ses candidats Green Belt et Black Belt dans leur formation en vue d'obtenir leur certification et de réaliser des projets d'amélioration Lean Six Sigma.

Le **Bureau de gestion des projets** joue un rôle clé dans la gestion des initiatives et des projets prioritaires à un niveau stratégique. Il veille à ce que les projets soient alignés sur la vision et la stratégie de l'organisation et fournit des normes, des procédures, des méthodes, des outils et des ressources qui servent à soutenir les équipes de projet dans l'ensemble de l'organisation. Il met également l'accent sur la gestion du changement au sein de l'organisation, en veillant à ce que les individus soient bien préparés, équipés et soutenus pour adopter le changement permettant de favoriser la réussite organisationnelle et les principaux résultats.

La **Direction de l'assurance de la qualité** effectue un contrôle de la qualité indépendant et objectif permettant d'améliorer et d'ajouter de la valeur aux activités des districts scolaires et du ministère. Ses activités comprennent l'évaluation des processus existants de gestion

des risques, de gouvernance et de contrôle, ainsi que l'offre de formation et de soutien et la promotion de la reddition de comptes.

Faits saillants

- ♦ Surveillance assurée par le portefeuille des efforts ayant trait au plan Retour à l'école (2020-2021) du ministère.
- ♦ Soutien aux efforts à la réponse à la pandémie de COVID-19 en cours du ministère en assurant la direction de projets ayant trait à une variété d'initiatives prioritaires.
- ♦ Mise en œuvre de la première année d'une stratégie de gestion du changement organisationnel de trois ans au sein du ministère.

- ♦ Poursuite de l'amélioration du processus de gestion de portefeuille du ministère pour offrir une meilleure surveillance du portefeuille au complet de projets.
- ♦ Fourniture d'un soutien, d'un accompagnement et d'une formation au personnel du ministère concernant le déploiement du système de gestion officielle du GNB.
- ♦ Direction de divers projets Lean Six Sigma servant à améliorer les principaux programmes, services et processus du ministère.
- ♦ Examen d'une série de programmes et de services internes pour valider et améliorer la force des contrôles existants.

DIVISION DES POLITIQUES ET DE LA PLANIFICATION

La **Division des politiques et de la planification** est composée des trois directions suivantes : Politiques et affaires législatives, Gestion et analyse des données ministérielles et Services de soutien à la gestion ministérielle. Cette division est responsable de la planification et des conseils stratégiques, de la recherche et des questions d'éducation publique. Elle fournit des soumissions au Conseil exécutif, un soutien et une coordination à la législature et la préparation de documents d'information pour les activités clés du gouvernement.

Cette division est responsable des affaires juridiques du ministère, notamment des litiges et des demandes de conseils juridiques, ainsi que de l'application de la *Loi sur l'éducation*, de la *Loi sur les services à la petite enfance*, de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, de la *Loi sur l'accès et la protection des renseignements personnels sur la santé*, de la *Loi sur les divulgations d'intérêt public*, de la *Loi fédérale sur le droit d'auteur* et d'autres lois en lien avec le mandat du ministère. Elle facilite l'approche coordonnée du ministère en ce qui a trait aux activités interministérielles et intergouvernementales, notamment le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada. Cette division coordonne également les réponses ministérielles aux demandes et aux enquêtes des agents législatifs, et fournit une expertise sur les questions liées à la gouvernance scolaire.

Elle recueille et analyse de l'information statistique clé, en plus de développer et de mettre en œuvre des instruments pertinents de collecte de données pour garantir le caractère opportun et probant des renseignements, de la gestion de projets, des enquêtes, des outils de responsabilisation et des indicateurs de rendement. De plus, elle est responsable de la gestion de la correspondance ministérielle et de la révision linguistique des documents ministériels afin d'en assurer la qualité pour le ministère et ses intervenants.

Cette division est chargée d'examiner les demandes d'évaluation initiale des titres de compétences des enseignants et de certificats d'aptitude à la direction des écoles. Elle est également responsable de l'amélioration de la reconnaissance des titres de compétence; de la reconnaissance de l'expérience en vue de déterminer le traitement des demandes et de recommander des mesures disciplinaires lors de cas d'inconduite professionnelle. Elle coordonne aussi les réponses ministérielles aux demandes et aux enquêtes chapeautées par de hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative. Cette division collabore régulièrement avec les universités sur des questions relatives à la qualité de l'éducation publique de la maternelle à la 12^e année.

Faits saillants

- ♦ Élaboration et publication des directives relatives à la COVID-19 pour le retour à l'école et des directives relatives à la COVID-19 pour les garderies éducatives.
- ♦ Élaboration et communication de diverses lignes directrices, d'une foire aux questions et de matériel de communication pour aider les écoles et les districts scolaires à réagir aux éclosions et en fonction des niveaux d'alerte en temps de pandémie.
- ♦ Gestion des mesures du ministère contre la COVID-19 en participant aux activités du Centre des opérations d'urgence du ministère de la Santé en assurant son leadership dans le cadre de projets comportant diverses initiatives prioritaires.

- ♦ Obtention de la sanction royale pour une loi modifiant la *Loi sur les services à la petite enfance*. Ce projet de loi comprenait des modifications à la *Loi sur les services à la petite enfance*, à la *Loi sur l'éducation*, au *Règlement sur les permis – Loi sur les services à la petite enfance*, et à la *Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé*. Le but de ce projet de loi était de donner plus de pouvoir en matière de suspensions et de révocations de permis d'établissements de garderie éducative lorsqu'il y a présence de risques pour la santé, la sécurité ou le bien-être des enfants. Ces modifications garantissent également que les principes d'inclusion soient reflétés dans le secteur de la petite enfance et donnent l'autorité de créer un numéro d'identification unique qui suivra chaque enfant de la petite enfance jusqu'à l'obtention de son diplôme.
- ♦ Révision de la Politique 612 – *Certificat d'enseignement provisoire 4 dans un domaine spécialisé et exigences à satisfaire*. Le but de cette révision était de faire en sorte d'améliorer les possibilités de recrutement de personnes titulaires d'un baccalauréat dans un domaine de spécialité accepté pour devenir des enseignantes agréées en vertu des termes de ses exigences modifiées.
- ♦ Publication de la Politique 713 – *Orientation sexuelle et identités de genre*. Cette nouvelle politique facilite le soutien des élèves LGBTQI2^{s+} afin qu'ils puissent se voir, ainsi que leur vie, sous un angle positif au sein de leur milieu scolaire. Cette politique offre aussi un soutien supplémentaire aux écoles qui les aident à créer un environnement d'apprentissage sûr, accueillant et inclusif qui permet à l'élève de s'affirmer.

Indicateurs de rendement clés

- Cette division a traité 94 % (32 sur 34) des demandes de renseignements en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* dans les délais prévus par la loi (cible de 90 %).

DIVISION DES SERVICES GÉNÉRAUX

La **Division des services généraux** est chargée de fournir un soutien efficace et efficient dans les domaines des finances et des services, des installations éducatives et du transport des élèves, ainsi que de la stratégie et de la planification informatiques pour les secteurs de la maternelle à la 12^e année et de la petite enfance, et ce, au bureau central du ministère et pour la liaison avec les bureaux des districts scolaires. En outre, cette division responsable d'assurer le maintien des niveaux de service avec Services Nouveau-Brunswick, en particulier en ce qui a trait à la coordination des services des ressources humaines, des services technologiques et des services d'approvisionnement fournis au ministère et aux districts scolaires.

La **Direction des finances et des services** comprend les unités suivantes : Budget et comptabilité, Services financiers des districts scolaires, Services de paie des districts scolaires et Services ministériels. Son mandat comprend : la préparation de budgets et l'aide à leur élaboration pour les districts scolaires et toutes les directions du ministère; la comptabilité, l'efficacité des contrôles internes du ministère, des conseils concernant l'approvisionnement, les rapports financiers sur les activités des districts scolaires, les services de paie de la Partie II de la fonction publique; ainsi que les services généraux liés au travail de bureau et au soutien administratif. Elle

préconise l'obligation de reddition de comptes et souscrit pleinement à l'amélioration continue de la gestion des ressources de soutien financier et administratif.

La **Direction des installations éducatives et du transport scolaire** offre du soutien et de l'expertise aux districts scolaires, au ministère et au gouvernement du Nouveau-Brunswick en matière de planification et de gestion des installations éducatives et du transport scolaire. Elle est responsable, entre autres, du programme des grands projets d'immobilisations, des programmes de gestion de son parc automobile, ainsi que de ses programmes de sécurité, de protection et d'intervention d'urgence. Son objectif est de permettre aux élèves de réaliser leur plein potentiel grâce à des milieux d'apprentissage et de travail appropriés, sains et sécuritaires, et ce, de manière responsable sur le plan financier.

La **Direction des services de soutien informatique** est responsable des activités d'élaboration et de planification des stratégies de TI dans les écoles pour l'utilisation de la technologie d'information dans le système scolaire public. Elle est notamment chargée d'assurer le leadership, l'orientation et le soutien ayant trait aux TI à l'intention du personnel du bureau central du ministère, au développement de la petite enfance et aux deux équipes de services partagés en TI des districts scolaires. Cette direction collabore étroitement avec Service Nouveau-Brunswick pour faire en sorte que les stratégies et les priorités opé-

rationnelles sont comprises et que la demande en TI est gérée de façon à garantir la prestation de services de TI efficaces par le ministère.

La **Direction des services des ressources humaines** élabore, favorise et soutient des programmes et des pratiques de ressources humaines dans le but d'établir une culture organisationnelle déterminée à atteindre une norme d'excellence en éducation et dans tous les aspects de la prestation des services. La Direction est responsable de la prestation de services intégraux en ressources humaines aux administrateurs principaux du ministère, au personnel du bureau central et aux représentants du système des écoles publiques.

La **Direction des services de garderie éducatifs** est chargée de représenter l'intérêt public pour les questions liées à la sécurité et au sain développement des jeunes enfants de la naissance à 12 ans qui bénéficient d'un dispositif non parental d'apprentissage et de garde des jeunes enfants; principalement pendant que leurs parents travaillent, étudient ou sont en formation. Les services sont offerts dans les deux langues officielles dans quatre régions de la province. Son personnel soutient, les exploitants et le personnel des établissements de services de garderie éducatifs, ainsi que les familles et les enfants qui ont accès aux services de garderie éducatifs au Nouveau-Brunswick. La désignation et l'octroi de permis aux Centres de la petite enfance et aux garderies éducatives en milieu familial du Nouveau-Brunswick relèvent également de la responsabilité du personnel de cette direction.

Faits saillants

- ♦ Début de la phase 2 du projet pilote de caméras de bras d'arrêt. La phase 1 a permis de recueillir suffisamment de données pour confirmer l'efficacité des caméras de bras d'arrêt sur les autobus scolaires. La phase 2 sera axée sur l'acquisition et le déploiement supplémentaire de caméras de bras d'arrêt dans toute la province.
- ♦ Achèvement du projet de carburant de remplacement. Le projet a confirmé qu'il est possible de réaliser des économies financières et environnementales en introduisant des autobus scolaires à carburant de remplacement dans notre parc d'autobus scolaires. L'acquisition d'autobus à carburant de remplacement est maintenant intégrée au cycle normal d'approvisionnement en autobus scolaires.

- ♦ Le ministère a mené à bien un processus formel de gestion du changement avec les districts scolaires afin de mettre à jour, d'améliorer et d'harmoniser l'outil Analyse multidimensionnelle quadruple bilan (AMQB) sur les conditions actuelles. L'AMQB est un outil utilisé pour aider à évaluer les projets d'infrastructure potentiels en fonction d'un ensemble de critères commun à l'aide d'un système de notation pondéré.
- ♦ Obtention d'un soutien gouvernemental concernant la mise en œuvre de la liste stable des priorités en matière d'infrastructure du ministère. Une liste pluriannuelle de grands projets d'immobilisations classés par ordre de priorité sera respectée dans le cadre des exercices annuels du budget d'immobilisations, ce qui permettra au ministère et aux districts scolaires d'établir de meilleures stratégies et de planifier plus efficacement à long terme.
- ♦ Transfert de la responsabilité de la désignation des Centres de la petite enfance et des garderies éducatives en milieu familial du Nouveau-Brunswick à la Direction des services de garderie éducatifs le 28 septembre 2020.
- ♦ Au 31 mars 2021, 837 établissements de garderie éducative agréés offraient 32 187 places disponibles en garderie. Cela représente une augmentation de 1 317 places en garderie disponibles.
- ♦ Des investissements considérables dans les technologies de l'information (TI) ont été réalisés à l'exercice 2020-2021 pour permettre aux élèves et aux enseignants de participer au programme Apportez votre appareil numérique à l'école afin d'accéder à l'internet sur le réseau sans fil lors d'activités d'enseignement et d'apprentissage.
- ♦ Un soutien a été apporté pour que les particuliers puissent facilement apporter leurs propres appareils à l'école et avoir accès à une connectivité Internet haut débit. Comme de nombreuses familles n'ont pas les moyens d'acheter de tels appareils, le programme de subvention des ordinateurs portables a été mis en place pour aider les familles à revenus faibles ou moyens à acheter des ordinateurs portables.

Renseignements financiers

DÉPENSES MINISTÉRIELLES RAPPORT DE LA SITUATION PAR PROGRAMME DU PRIMAIRE Exercice financier clos le 31 mars 2021

	Budget	Données réelles
Services généraux et autres services d'éducation		
Frais de personnel	29 027 334	23 854 628
Autres services	19 154 800	17 757 656
Matériels et fournitures	2 098 048	4 107 900
Biens et matériel	9 915 190	16 119 093
Contributions et subventions	12 188 500	11 787 387
Dette et autres charges	-	120
TOTAL	72 383 872	73 626 784
Districts scolaires		
Frais de personnel	1 057 930 275	1 035 583 416
Autres services	109 188 405	95 381 377
Matériel et fourniture	23 911 778	28 407 149
Biens et matériel	3 830 308	9 718 954
Contributions et subventions	380 000	575 300
Dette et autres charges	375 000	249 910
TOTAL	1 195 615 766	1 169 916 106
Développement de la petite enfance		
Frais de personnel	5 275 990	4 896 293
Autres services	32 031 200	26 335 699
Matériel et fourniture	120 900	315 265
Biens et matériel	58 300	61 580
Contributions et subventions	97 390 137	100 048 781
Dette et autres charges	-	60
TOTAL	134 876 527	131 657 678
TOTAL GÉNÉRAL	1 402 876 165	1 375 200 568

Remarque :

- (1) Ces données sont provisoires et peuvent différer légèrement de l'information qui sera publiée ultérieurement dans *Informations supplémentaires, volume 2* des Comptes publics.
- (2) Le budget comprend une somme de 46 000 000 \$ reçus au cours de l'année en raison de la pandémie de COVID-19.

Résumé des activités de dotation

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue la dotation en personnel à chaque administrateur général de ses ministères respectifs. Voici un sommaire des activités de dotation en personnel en 2020-2021 pour le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

Nombre d'employés permanents et temporaires au 31 décembre de chaque année		
Type d'employé	2020	2019
Permanent	212	196
Temporaire	86	77
TOTAL	298	273

Le ministère a annoncé 41 concours, soit 35 concours ouverts (publics) et 6 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le ministère a procédé aux nominations ci-dessous en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

Type de nomination	Description de la nomination	Disposition de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Nombre
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : – un niveau d'expertise et de formation poussé; – un haut niveau de compétences techniques; – l'embauche d'experts reconnus dans leur domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Le Programme offre aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des minorités visibles des possibilités égales d'accès à l'emploi, à la formation, à l'avancement professionnel.	16(1)a)	3
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	3
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (districts scolaires) et 3 (régies de la santé) des services publics.	16(1) ou 16(1)c)	1
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	1
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes Coop ou les apprentis peuvent être nommés à un poste au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant l'existence de favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'ombud.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

Projet de loi n°	Nom du projet de loi	Date de la sanction royale	Sommaire des modifications
3	Loi modifiant la <i>Loi sur les services à la petite enfance</i> https://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1499&legi=60&num=0&page=	2021-3-26	<p>Modifications à la <i>Loi sur les services à la petite enfance</i> et à la <i>Loi sur l'éducation</i> et toute modification corrélative au Règlement 2018-11 (Permis) et à la <i>Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé</i> pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - clarifier la définition d'exploitant et le processus de demande de permis; - accorder plus de pouvoir pour la suspension et la révocation d'un permis lorsque la santé, la sécurité et le bien-être des enfants sont en danger; - s'assurer que les principes d'inclusion sont reflétés dans la petite enfance; - créer un numéro d'identification unique qui suivra un enfant de la petite enfance à l'obtention du diplôme; - accorder le pouvoir de recueillir et de communiquer les renseignements personnels des parents ou d'un enfant (y compris le numéro d'assurance-maladie); - accorder le pouvoir de recueillir et de communiquer les renseignements personnels des éducateurs de la petite enfance.

Les lois et les règlements qui relevaient de la compétence du ministère en 2020-2021 se trouvent à l'adresse : <http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=4>

Résumé des activités liées aux langues officielles

INTRODUCTION

À la suite de l'avènement du plan sur les langues officielles nouvellement révisé du gouvernement du Nouveau-Brunswick, intitulé *Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale*, le ministère continue d'élaborer et d'approuver un plan d'action qui comprend un moyen stratégique pour chaque secteur d'activité prescrit (langue de service; langue de travail; développement des deux communautés linguistiques officielles; et connaissance de la *Loi sur les langues officielles* et des autres obligations).

La politique sur les langues officielles et le plan d'action s'appliquent au ministère. Or, compte tenu de la dualité linguistique du système d'éducation, ils ne s'appliquent pas aux divisions du ministère qui ont été établies en fonction d'une des deux langues officielles. Cette politique ne s'applique pas aux écoles ni aux bureaux des districts scolaires.

AXE 1

Garantir un accès à un service de qualité égale en français ou en anglais, partout dans la province :

- L'un des objectifs du ministère a été de continuer à se concentrer sur une augmentation du niveau de participation à la communication informelle et officielle dans une langue seconde au sein du bureau central.
- Le ministère a incité ses employés à converser dans leur langue seconde pour améliorer leurs habiletés langagières. Il encourage aussi la formation en langue seconde et la tenue de rencontres dans les deux langues officielles.
- Le ministère continue de tout mettre en œuvre pour faire en sorte que les profils linguistiques soient examinés pour valider leur exactitude. Des efforts ont été déployés et continuent de l'être pour tenir à jour les profils linguistiques et faire en sorte que le ministère soit en mesure d'offrir des services de qualité dans les deux langues officielles.
- L'activité annuelle à laquelle l'ensemble du personnel du ministère participe est traduite simultanément et les conférenciers peuvent s'y exprimer en français ou en anglais.

AXE 2

Un environnement et un climat qui encouragent tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix dans leur milieu de travail :

- Le ministère a continué de créer un milieu où les employés sont libres d'utiliser la langue officielle de leur choix.
- La langue officielle de choix des employés figure dans le système d'information sur les ressources humaines (SIRH) et dans le dossier des employés.
- Toutes les évaluations de rendement sont effectuées dans la langue officielle choisie par l'employé.
- Toutes les activités saisonnières et du temps des Fêtes, ainsi que celles d'appréciation des employés se déroulent dans les deux langues officielles. Les caucus mensuels avec les sous-ministres et tous les employés continuent de présenter les faits saillants et les nouvelles du ministère dans les deux langues officielles. C'est l'une des méthodes utilisées pour informer tous les employés, quel que soit le secteur où ils travaillent, de ce qui se passe dans les autres secteurs et directions générales. Ces caucus se déroulent en format virtuel et continuent d'être suivis par un grand nombre d'employés, y compris ceux qui ne travaillent pas au bureau central.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

NOUVEAUTÉ : Section 1 – Comprend l'exercice en cours (2020-2021) et l'exercice précédent (2019-2020).

Nom et année du domaine de vérification et lien vers le document en ligne	Recommandations
	Total
Résultats de l'audit des états financiers de 2020 (y compris le système de paie et le système Gestion) Recommandations concernant le système de paie des enseignants (Gestion et EPAY)	3

Recommandations mises en œuvre	Mesures prises
<p>1. Nous recommandons que le ministère mette en œuvre une solution de remplacement pour le système de paie des enseignants (Gestion) dès que possible. Le nouveau système devrait assurer une sécurité appropriée des données de la paie et du personnel, une saisie cohérente, précise et en temps opportun des renseignements de suivi sur les congés d'un district à l'autre, éliminer le besoin de saisies manuelles répétitives et incorporer une formation et une formation transversale suffisantes du personnel de la paie.</p>	<p>Dans le budget 2017-2018, la province a annoncé un projet de cinq ans visant à transformer la gestion des ressources humaines, la gestion financière, les achats et la chaîne d'approvisionnement et de collections : Partie I (ministères et agences), Partie II (districts scolaires), Partie III (régies régionales de la santé), NBCC et CCNB (Partie IV).</p> <p>Connu sous le nom de projet de planification de ressources d'entreprise (ERP), cela transformera la manière dont ces fonctions sont exécutées, permettra au gouvernement de disposer d'une vue globale de ses opérations et d'éliminer les systèmes coûteux et redondants. Services Nouveau-Brunswick (SNB) et le Conseil du Trésor sont des partenaires dans l'apport d'une nouvelle solution de planification de ressources d'entreprise pour le gouvernement. La nouvelle solution ERP sera créée par une transformation de processus d'affaires et la mise en œuvre d'un système ERP intégré.</p> <p>En ce qui concerne les développements récents, le bureau du contrôleur nous avise ce qui suit. Le GNB a choisi un fournisseur au moyen d'un appel d'offres et a signé un contrat visant la solution de PRO d'Oracle. Le GNB a également choisi un partenaire de mise en œuvre (IBM) afin de faciliter la mise en œuvre de la solution. Jusqu'à présent, du travail important – comme la confirmation de la qualité des données, l'épuration des données, l'examen des conventions collectives et des politiques, la confirmation du processus opérationnel et la configuration préliminaire de certains éléments de la solution, est en cours au moyen de l'approche recommandée par le partenaire de mise en œuvre. Les districts scolaires participent au processus et continueront d'intervenir à ce sujet.</p>
<p>2. Nous recommandons que tous les districts scolaires préparent régulièrement des rapprochements de la feuille de paie traitée, des paies réellement versées (TEF/chèques) et du grand livre. Nous recommandons qu'une personne autre que celle qui a les préparés examine les rapprochements en temps opportun (idéalement, avant le cycle de paie suivant) afin que toute erreur, le cas échéant, soit décelée et promptement corrigée.</p>	<p>Le district en question a recommencé cet exercice. Ce sujet sera discuté avec le personnel responsable de la paie dans les districts.</p>
<p>3. Nous recommandons que, chaque année, le ministère mette à jour et teste son plan de secours en cas de défaillance du système Gestion afin que la paie continue d'être traitée et payée si une défaillance se produisait.</p>	<p>Nous allons mettre ce plan à jour et le tester avant la fin de l'année fiscale 2020-2021.</p>

Nom et année du domaine de vérification et lien vers le document en ligne	Recommandations
	Total
2020 V1 Chapitre 2 : Planification de l'infrastructure scolaire https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2020V1/Chap2f.pdf Chapitre 2, pages 13 à 91	14

Recommandations mises en œuvre	Mesures prises
2.29 Nous recommandons que le ministère, en collaboration avec les districts scolaires, élabore un formulaire normalisé de présentation des grands projets d'immobilisations pour les districts scolaires afin de recueillir et de présenter les informations sur les grands projets d'immobilisations.	<p>Le ministère et les districts scolaires communiquent constamment tout au long de l'année pour maintenir et gérer le portefeuille d'infrastructures du système scolaire public. Le ministère fournit aux districts scolaires les ressources nécessaires pour entreprendre des études et analyser les besoins en infrastructures afin d'identifier les programmes et les projets d'immobilisations des districts scolaires. Les districts scolaires communiquent les résultats au ministère. Il existe une liste des projets d'infrastructure provinciaux non financés des années précédentes qui est examinée et mise à jour chaque année en fonction des soumissions des districts scolaires, conformément à la <i>Loi sur l'éducation</i> et à la Politique 409. Conformément à la Politique 409, le CÉD est tenu de soumettre au ministre la liste des exigences des projets d'infrastructure des districts scolaires avant le 31 mai de chaque année. Le ministère entreprend alors le processus de l'AMQB qui est conçu pour utiliser des données centralisées et vérifiées, plutôt que d'utiliser des données invérifiables fournies par sept districts scolaires différents. Au cours de ce processus, le personnel du ministère contactera le personnel du district scolaire au cas par cas pour clarifier les détails du projet, au besoin. L'article 2.28 de l'audit fait référence à une approche ad hoc du ministère fondée sur les commentaires de deux des sept districts scolaires qui n'ont pas été en fait vérifiés auprès du ministère, puis conclut qu'un manque de présentations standardisées par les CÉD fait en sorte que le processus de notation de l'AMQB risque de ne pas être fondé sur des évaluations objectives. Étant donné que l'AMQB repose sur des données contrôlées centralement aux fins d'évaluation et que le personnel du ministère et de district scolaire travaille en collaboration avant la soumission des DEC pour définir la portée des projets d'investissement, le format de soumission des DEC n'a pas de répercussion sur le processus de notation de l'AMQB. Cela étant dit, le ministère entreprendra un examen de la Politique 409 en collaboration avec les districts scolaires à la lumière des recommandations 2.29 et 2.58 pour faire en sorte que la politique reflète les pratiques requises et être en mesure de donner des conseils et un soutien approprié dans le cadre du processus relatif au programme d'immobilisations.</p>
2.31 Nous recommandons que le ministère crée un répertoire centralisé de toutes les évaluations historiques et actuelles de l'AMQB et de leurs documents justificatifs.	<p>Le ministère dispose d'un dépôt centralisé pour les évaluations de la qualité de vie et d'une norme pour la documentation. Le processus de l'AMQB n'existait pas avant le processus de 2015-2016. Les projets de la première année de mise en œuvre de l'AMQB n'avaient pas été collectés sur un disque-mémoire central. Toutes les analyses et les résultats de l'AMQB depuis la mise en œuvre sont désormais sur un disque-mémoire commun et facilement accessible.</p>
2.49 Nous recommandons que le ministère mette en place un processus officiel de gestion du changement pour l'analyse multidimensionnelle quadruple bilan. Ce processus devrait inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> - une voie d'approbation claire en fonction de l'importance du changement; - une consultation avec toutes les parties prenantes clés, telles que les districts scolaires; - une approbation officielle et la documentation des changements avant leur application. 	<p>L'AMQB a été conçu comme un outil, en collaboration avec les districts scolaires, permettant au personnel du ministère de hiérarchiser de manière objective et cohérente cinq différents types de projets d'investissement. Comme indiqué dans l'annexe 2.4, l'AMQB fournit des informations servant à informer le Cabinet sur les discussions budgétaires relatives au programme d'immobilisations; les résultats de l'AMQB sont considérés comme confidentiels puisque ce sont des conseils au Cabinet. À moins que les résultats ne soient publiés par le gouvernement, le ministère est tenu de ne pas discuter publiquement de résultats spécifiques. Un processus de communication aux CÉD est en place. Après les élections des CÉD, le personnel du ministère visite ses membres et les informe sur le processus du programme d'investissement et l'AMQB. Dans le cadre du processus de l'AMQB, les indicateurs sont revus chaque année sur la base des leçons tirées de l'année précédente. Chaque année, le ministre est informé du processus avant l'analyse du projet. Une fois le projet approuvé, le personnel rassemble les données et crée un dossier pour chaque projet sur une période de deux mois. Une équipe est créée pour évaluer conjointement tous les dossiers de projet sur une période de deux à trois jours afin d'assurer la cohérence de l'évaluation et de la notation. Cette année, un processus formel de gestion du changement de l'AMQB est développé et appliqué en impliquant les districts scolaires. Le processus d'approbation des changements sera formellement enregistré et documenté.</p>

Recommandations mises en œuvre	Mesures prises
<p>2.50 Nous recommandons que le ministère mette en œuvre un processus de validation des données et d'examen de la qualité pour l'analyse multidimensionnelle quadruple bilan.</p>	<p>Le ministère reconnaît que des leçons ont été tirées depuis le lancement du processus de l'AMQB et que l'amélioration continue est nécessaire dans tout processus. Des contrôles et des contreponds sont en place pour atténuer ce risque potentiel d'erreur humaine. Comme indiqué au point 2.36, une erreur a pu être observée quant à l'évaluation de l'école de la région de Grand Bay en 2017 pour la soumission du programme d'immobilisations de 2018-2019. Les autres années, le projet a obtenu un score cohérent selon les variables de données entre les années d'évaluation selon les changements démographiques, les conditions de construction, les changements de programmes d'éducation, etc. Un processus est actuellement en place pour garantir l'application d'un processus d'examen plus rigoureux.</p> <p>Toutefois, d'autres commentaires du rapport de la VG mentionnent ou impliquent des erreurs qui doivent être clarifiées, à moins qu'elles ne soient prises hors contexte. À l'article 2.38, le rapport a fait état d'une divergence dans l'application de l'indicateur4. Lorsque l'AMQB a été élaborée et appliquée la première année, l'indicateur n'a pas été appliqué aux nouvelles écoles, car elles n'ont pas d'installations à évaluer. L'impact de cette situation n'est apparu qu'après la première application de l'outil. Conformément au processus de révision mentionné ci-dessus, la notation de l'AMQB a été revue et révisée. Bien qu'une nouvelle école n'ait pas de « condition des installations », les écoles de la zone de recrutement de la nouvelle école en avaient. En utilisant une moyenne du score de l'état des installations de ces écoles, l'indicateur a ensuite été appliqué aux nouvelles écoles. Malheureusement, la documentation relative à l'indicateur n'a pas été mise à jour pour refléter ce changement, de sorte que le rapport l'a identifié comme une anomalie. Un examen de l'application de l'indicateur 4 pour tous les projets de nouvelles écoles de la soumission de 2016-2017 à 2019-2020 reflète cette application cohérente. Si l'on se réfère au tableau 2.9, il est évident que les nouvelles écoles ont d'abord obtenu des scores faibles la première année et ensuite des scores plus élevés. La description de l'indicateur 4 a été mise à jour pour refléter la pratique actuelle, puisque le rapport a souligné cette erreur de documentation. Les deux autres divergences à clarifier sont le processus de classement et la présentation du programme d'investissement pour 2019-2020.</p> <p>Au moment de l'élaboration de l'AMQB en 2013-2014, la population scolaire provinciale avait constamment diminué, de sorte que les principales préoccupations en matière d'immobilisations d'infrastructure étaient le vieillissement et la sous-utilisation des écoles. En 2017-2018, la situation a changé de manière importante. Le changement démographique des zones rurales vers les zones urbaines a été aggravé par l'afflux de réfugiés et les répercussions des efforts fructueux des provinces pour stimuler l'immigration. La pression sur les espaces scolaires dans certaines régions s'intensifie. Il a été reconnu que l'AMQB n'était pas en mesure de faire face à cette situation. Il s'agit d'un processus d'environ quatre ans qui s'opère de la soumission par le ministère d'un projet de nouvelle école pour l'approbation du financement à une école prête à être occupée. Par la suite, le processus de hiérarchisation a été développé. Le processus d'étagement est fondé sur une analyse de seuil des Complétés; processus utilisé pour le processus de 2020-2021; Planification de l'infrastructure scolaire Chapitre 2 20 Rapport de la vérificatrice générale – 2020 volume I Recommandation Réponse du Ministère Date cible de mise en œuvre plateformes d'enseignement (salles de classe, laboratoires de sciences, salles d'art et de musique, laboratoires professionnels, gymnases). Or, si les écoles existantes qui accueillent la population étudiante de la nouvelle école présentent un déficit moyen de 15 % ou plus de plateformes d'enseignement selon les directives de conception de l'enseignement, le projet est alors évalué davantage selon des projections démographiques. Si les projections démographiques indiquent une croissance continue, le projet est classé au niveau 1. Si les projections sont stables ou en baisse, le projet est noté et classé par l'AMQB. S'il y a plus d'un projet de niveau 1, ils sont classés en fonction de trois facteurs : le pourcentage d'insuffisance de la plateforme d'enseignement, le pourcentage d'augmentation de la croissance prévue et la population totale des élèves concernés. Ce processus de classement par niveau atténue le risque de surpopulation importante dans les écoles. À l'article 2.45, le rapport de la VG indique les autres écoles qui manquent de place en raison du nombre de salles de classe modulaires. Il s'agit d'une mesure erronée, car le nombre de modulaires ne reflète pas les pressions réelles sur le respect des lignes directrices en matière d'éducation pour les plateformes d'enseignement. L'écart dans la présentation du budget d'investissement 2019-2020 nécessite d'être analysé en contexte. Il s'agissait d'une année d'élections. La soumission du budget d'investissement a été préparée en été et en automne à l'aide de l'AMQB et les breffages nécessaires à la direction générale, tel que décrit précédemment. La préparation de la soumission originale a suivi le processus des années précédentes, en supposant qu'il y aurait une lettre d'appel similaire pour les besoins du programme d'immobilisations du ministère. Un nouveau gouvernement a été élu, et le nouveau ministre a reçu un breffage sur le processus de l'AMQB, les résultats et la soumission recommandée par le ministère. L'article 2.43 fait référence à l'orientation que le ministère a reçue du nouveau gouvernement. La note de service datée du 16 novembre 2018, dont une copie a été fournie au vérificateur, conseillait à tous les ministères de ne pas soumettre de nouveaux projets et d'examiner tous les projets précédemment approuvés et financés selon trois catégories : doit être réalisé; peut être reporté et ne pas procéder. Le ministère a identifié tous les projets et les phases d'un projet actuellement en construction comme étant des projets « à réaliser ». Les projets ou les phases de projets qui en étaient à diverses étapes du processus de conception ont été désignés comme des projets pouvant être reportés. Le ministère a proposé de faire exception pour les projets École Moncton et Hanwell. Ils ont été désignés comme des projets indispensables conformément aux critères du premier niveau. Tous les projets désignés indispensables, y compris ces deux projets, ont été approuvés par le gouvernement. Les projets désignés comme pouvant être reportés ont été reportés par le gouvernement.</p>

Recommandations mises en œuvre	Mesures prises
<p>2.54 Nous recommandons que le ministère utilise une méthode de la moyenne mobile pour prévoir l'évolution des inscriptions d'étudiants.</p>	<p>Depuis la création de l'AMQB, l'outil a été, et continuera d'être, évalué et modifié dans le cadre d'un processus d'amélioration continue. L'un des plus grands défis du programme d'immobilisations pour les écoles est la prévision des populations d'élèves. Le fait de construire une nouvelle école influence souvent les promoteurs et les familles, ce qui entraîne une augmentation de la population qui n'est pas prévisible. De même, la création ou la fermeture d'un employeur local important modifiera rapidement la démographie en quelques années. Ni la méthodologie utilisée par l'AMQB pour l'indicateur 2 ni la méthodologie de la moyenne mobile proposée par le rapport ne fournissent un pronostic précis – les deux sont rétrospectives. Les changements drastiques ont alors moins de répercussions et, par conséquent, les changements significatifs de tendances sont déterminés après coup. Le ministère étudie l'utilisation d'applications prédictives plus efficaces pour les tendances démographiques à moyen et à long terme. Le ministère utilisera la méthode de la moyenne mobile jusqu'à ce qu'un meilleur outil de prévision soit disponible.</p>
<p>2.55 Nous recommandons que le ministère améliore l'outil d'analyse multidimensionnelle quadruple bilan pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> – remédier aux faiblesses des indicateurs énumérés à l'annexe IV du rapport et accroître son objectivité générale; – intégrer un mécanisme de notation pour saisir les manques d'espaces, au lieu de l'approche à plusieurs niveaux. 	<p>Dans le cadre de l'amélioration continue de l'AMQB, le ministère a examiné les recommandations émises dans le rapport à l'annexe IV. Cet examen a été effectué avec les districts scolaires, comme décrit au point 2.49 ci-dessus et la documentation est en cours de révision à la lumière de ces conclusions. Les résultats sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Indicateur 4 : L'âge des installations continuera d'être un facteur pris en compte, car il est noté comme une norme du secteur (tel que mentionné à la section 2.64, « les actifs qui ont la moyenne d'âge la plus élevée par rapport à leur durée de vie prévue... »). – Indicateur 6 : Cet indicateur a été mis à jour, tout comme l'indicateur 5, afin d'éviter toute possibilité de double comptage. – Les mesures de l'indicateur 9 ont été révisées; la mesure n° 2 a été supprimée. Les mesures restantes de l'indicateur ne changeront pas. – Les indicateurs 14 et 15 ont été révisés; les statistiques seront confirmées et validées. Les références aux répercussions « importantes » ou « modérées » ont été supprimées. <p>L'approche par niveaux sera maintenue. Elle s'applique uniquement aux projets qui dépassent un seuil de non-conformité de la plateforme d'enseignement et qui présentent une tendance d'augmentation de population. Les données utilisées pour déterminer les non-conformités des plateformes d'enseignement, la tendance relative à la population et le nombre d'élèves concernés sont objectives et les résultats cernent un besoin urgent d'infrastructures pédagogiques supplémentaires.</p>
<p>2.56 Nous recommandons que le ministère rende compte publiquement de l'ordre de priorité et de la note des grands projets d'immobilisations selon l'analyse multidimensionnelle quadruple bilan.</p>	<p>Le gouvernement s'est engagé à publier les résultats du classement de l'AMQB. Les détails du processus de l'AMQB ont été publiés à l'automne 2019.</p>
<p>2.58 Nous recommandons que le ministère réévalue les exigences en matière de soumission de documents pour les districts scolaires dans la Politique 409 – « Planification pluriannuelle de l'infrastructure scolaire » et la fasse respecter.</p>	<p>Comme indiqué dans la réponse à la recommandation 2.29, le ministère entreprendra un examen de la Politique 409 en collaboration avec les districts scolaires en réponse aux recommandations 2.29 et 2.58 afin de faire en sorte que la politique reflète les pratiques actuelles et fournit une orientation et un soutien adapté selon le processus du programme d'immobilisations.</p>
<p>2.71 Nous recommandons que le ministère établisse une définition claire de « projet spécial » et l'applique de manière cohérente afin de minimiser le potentiel d'ingérence subjective dans la répartition du financement de l'amélioration des immobilisations.</p>	<p>Le processus de planification du programme d'amélioration des immobilisations comprend l'état des principaux systèmes du gouvernement, les initiatives fédérales/provinciales et les priorités des districts scolaires. Ce programme n'est pas discrétionnaire, il est directement influencé par le Programme d'amélioration des immobilisations majeures, ainsi que par le programme d'entretien. Bien que le programme ne soit financé que d'un exercice financier à l'autre, les projets peuvent se chevaucher au cours des exercices financiers et des coûts imprévus peuvent alors devoir être déboursés, notamment lorsqu'il s'agit d'anciennes installations. Par conséquent, ces besoins, lorsqu'ils surviennent, sont financés en priorité par le budget d'amélioration des immobilisations. Cette approche a été appliquée de manière cohérente. Conformément à la recommandation du rapport, une définition formelle d'un projet spécial a été établie par écrit aux fins de références futures.</p>

Recommandations mises en œuvre	Mesures prises
<p>2.72 Nous recommandons que le ministère, en consultation avec les districts scolaires, élabore des critères cohérents pour la hiérarchisation des projets d'amélioration des immobilisations à l'échelle de la province. Lors de l'élaboration des critères, l'état des bâtiments, les coûts du cycle de vie et les normes de l'industrie devraient être utilisés.</p>	<p>Le ministère a défini un processus et des critères pour l'élaboration de la liste des priorités des projets d'amélioration des immobilisations. La description du programme d'amélioration des immobilisations aux articles 2.16 à 2.22 et l'analyse de 2.59 à 2.70 ne sont pas complètes ni adéquates. L'élément de l'article 2.5 est adéquat. Le programme d'amélioration des immobilisations est géré de manière à établir l'équilibre entre les projets panprovinciaux prioritaires au niveau de la province et les projets prioritaires au niveau des districts scolaires.</p> <p>Le gouvernement a déterminé quels sont les principaux systèmes de construction communs ou les principales exigences de conformité dans toute la province et a élaboré des processus d'inspection normalisés dans l'industrie pour maintenir ces exigences, en priorité, par l'entremise de projets panprovinciaux. Le programme de toiture mentionné au point 2.18 est l'un de ces programmes pour les systèmes de toiture des écoles. Les autres systèmes comprennent les ascenseurs, les systèmes d'extraction de la poussière, les systèmes de gicleurs, les systèmes de contrôle des bâtiments, la qualité de l'eau et l'éclairage, ainsi que la conformité au code du bâtiment pour le radon et l'amiante. Les critères utilisés pour la détermination des exigences sont basés sur l'industrie et la norme pour les sept districts scolaires. La méthode de mesure est universelle et la hiérarchisation des priorités se fait au niveau provincial. Cela représente environ la moitié de l'allocation pour l'amélioration des immobilisations. La réponse au point 2.71 ci-dessus explique comment les fonds peuvent être alloués à un projet spécial, au besoin.</p> <p>L'allocation de la répartition approximative 70/30 des 50 % restants du financement aux secteurs est fondée sur la population étudiante entre les secteurs et est conforme à l'article 44(1) de la <i>Loi sur l'éducation</i>. Bien qu'à l'article 2.66, le rapport conteste cette application de la répartition équitable et de l'équilibre que le ministère a établie avec les districts scolaires et les CÉD, en affirmant un point de vue qui est contraire à l'interprétation de la <i>Loi sur l'éducation</i> par le ministère. Par souci de clarté, le ministère a pour objectif que toutes les écoles de chaque secteur de l'éducation soient en bon état. Le ministère compte sur le personnel professionnel des districts scolaires pour déterminer quels sont les projets prioritaires des districts scolaires dans le cadre de leur allocation et informer leurs CÉD des exigences. Le personnel des districts scolaires connaît ses bâtiments. Mars 2021 Planification de l'infrastructure scolaire Chapitre 2 24 Rapport de la vérificatrice générale – 2020 volume I Recommandation Réponse du Ministère Date cible de mise en œuvre Les soumissions des DEC sont examinées par le ministère avant d'être approuvées afin de s'assurer qu'il n'y ait pas d'anomalie dans une soumission. Il importe de noter que les CÉD consistent en des organes élus qui représentent les districts scolaires et qu'ils ont une responsabilité légale en vertu de la <i>Loi sur l'éducation</i>.</p> <p>Deux fois par année, le ministère organise une conférence officielle de deux à trois jours avec les sept districts scolaires pour discuter d'un certain nombre de sujets. Le programme et le processus d'immobilisations sont des points de discussion permanents. Les préoccupations, les recommandations, les projets pilotes provinciaux, etc. sont discutés et développés régulièrement par le personnel des districts scolaires. Le ministère soulèvera cette recommandation auprès des districts scolaires afin de déterminer si d'autres critères sont nécessaires.</p>
<p>2.103 Nous recommandons que le ministère, en consultation avec les districts scolaires, réévalue la méthode de projection des inscriptions d'étudiants et mette en œuvre une approche de prévision de la population étudiante à l'échelle de la province.</p>	<p>Depuis la création de l'AMQB, l'outil a été, et continuera d'être, évalué et modifié dans le cadre d'un processus d'amélioration continue. L'un des plus grands défis du programme d'immobilisations pour les écoles est la prévision des populations d'élèves. Le fait de construire une nouvelle école a souvent des répercussions sur les promoteurs et les familles, ce qui entraîne une augmentation de la population qui n'est pas prévisible. De même, la création ou la fermeture du commerce d'un employeur local important modifie rapidement la démographie, et ce, en seulement quelques années. Dans ces conditions, ni la méthodologie utilisée par l'AMQB pour l'indicateur 2, ni la méthodologie de la moyenne mobile proposée par le rapport ne fournissent un pronostic précis – les deux sont rétrospectives. Les changements drastiques s'amenuisent et, par conséquent, les changements significatifs de tendances sont déterminés après coup. Le ministère étudie l'utilisation d'applications prédictives plus efficaces pour les tendances démographiques à moyen et long terme.</p>

Recommandations mises en œuvre	Mesures prises
<p>2.104 Nous recommandons que le ministère élabore un plan d'immobilisations à long terme pour l'infrastructure scolaire pour l'ensemble de la province. Ce plan devrait inclure des éléments comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des projets dont la portée et les coûts sont entièrement définis et prêts à être réalisés à court ou moyen terme (3 à 5 ans); - une répartition générale du financement à long terme fondée sur une analyse des données sur les installations scolaires et un plan de prévisions budgétaires; - tous les éléments clés de la recommandation portant sur la viabilité de l'infrastructure à long terme formulée par le VGNB en 2012 : <ul style="list-style-type: none"> - la rationalisation des biens (c.-à-d. si non considérés comme essentiels, ils sont mis hors service); - une démarche budgétaire à long terme qui comprend l'entretien du cycle de vie; - une source protégée d'un financement de base qui est jugé nécessaire pour maintenir les écoles en service de manière adéquate; - un horizon de planification de 20 ans; - un processus en vertu duquel de nouvelles écoles sont construites uniquement si une analyse de rentabilité en démontre le besoin. Cela devrait inclure la réorientation des économies découlant des biens rationalisés (fermetures d'écoles) vers les coûts d'entretien du cycle de vie de la nouvelle école; - fournir un rapport public annuel sur le rendement, qui comprend le plan quinquennal de réalisation des projets, l'état réel des installations scolaires par rapport aux cibles préétablies, et explique les raisons de tout écart significatif. 	<p>Un plan d'investissement à long terme à l'échelle de la province est revu chaque année. Le plan est ajusté en fonction des résultats du processus annuel du budget d'investissement. Éléments spécifiques aux points de la recommandation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les projets identifiés à réaliser à court et moyen terme sont évalués en entier et prêts à être financés. - Une allocation importante de financement à long terme ne relève pas de l'autorité du ministère. Toutefois, le ministère est prêt à mettre en œuvre un tel programme de financement. - En ce qui concerne tous les éléments clés de la recommandation sur la durabilité des infrastructures à long terme formulée par le VGNB en 2012 : <ul style="list-style-type: none"> - La rationalisation s'est déroulée avec succès et est intégrée dans les indicateurs de l'AMQB. Depuis 2011, le nombre d'écoles de la province a diminué de 317 à 294. - Comme indiqué ci-dessus, une approche à long terme de la budgétisation est une décision gouvernementale, et non du ministère. - Il existe un financement de base pour l'entretien des districts scolaires dans le cadre de l'allocation du budget opérationnel d'un district scolaire. Ce financement n'est pas protégé; les districts scolaires ont le pouvoir de réaffecter des fonds à l'intérieur de leur budget pour répondre aux besoins opérationnels. Les districts scolaires peuvent augmenter ou diminuer le financement de base pour l'entretien en fonction des circonstances au cours d'un exercice financier. - Un horizon de planification de 15 à 20 ans est ajusté chaque année en fonction des résultats du processus budgétaire des immobilisations. - Comme décrit dans le présent rapport du VG, les nouvelles écoles ne sont construites que lorsqu'il existe un besoin clairement défini, tel que présenté dans le processus de classement ou de l'AMQB. Les projets de nouvelles écoles, de mi-vie, d'ajouts, de rationalisation et de remplacement d'écoles sont d'abord identifiés par le DEC dans le cadre de son obligation de déterminer les besoins de ses mandants et soumis au ministre. Ensuite, les projets sont analysés et classés selon le processus de l'AMQB, ce qui permet de s'assurer que les projets qui sont les plus nécessaires au niveau provincial sont identifiés et classés par ordre de priorité. Note : La recommandation de réorienter les économies réalisées sur les actifs rationalisés vers le coût d'entretien du cycle de vie de la nouvelle école n'est pas suivie. Si cette recommandation était suivie, les districts scolaires qui ont rationalisé des écoles recevraient plus de fonds de fonctionnement que les districts scolaires dont la population a augmenté et qui ont besoin de nouvelles écoles. Cette recommandation du rapport de 2012 semble être en contradiction avec le principe de centralisation de l'allocation des ressources promue dans ce rapport de la VG. - Le concept d'un rapport annuel pour les 294 écoles de la province n'est pas soutenu par le processus de budgétisation et les responsabilités opérationnelles des CÉD et des districts scolaires, comparativement au ministère. Les CÉD sont responsables envers leurs électeurs et procèdent à l'examen et à l'approbation du programme d'investissement et du budget opérationnel dans des forums publics. Un plan d'exécution sur cinq ans nécessite un budget sur cinq ans, et ce n'est pas le modèle de financement actuel du gouvernement.

Recommandations mises en œuvre	Mesures prises
<p>2.116 Nous recommandons que le ministère, en consultation avec les districts scolaires, élabore et maintienne un inventaire centralisé des biens qui contient les détails de toutes les composantes importantes des installations pour soutenir la planification des immobilisations du ministère.</p>	<p>Il existe un inventaire des principales composantes essentielles au niveau des provinces et des districts scolaires, qui sont soutenues par des programmes provinciaux basés sur des exigences réglementaires et des normes industrielles. Ces composantes comprennent les toits, les ascenseurs, les systèmes de contrôle, les systèmes de gicleurs, les systèmes d'extraction de la poussière, les systèmes de contrôle des bâtiments, ainsi que les systèmes de sécurité pour le radon, l'amiante, la qualité de l'eau et les programmes d'efficacité énergétique pour des éléments tels que l'éclairage. Quoi qu'il en soit, le consultant expert a fortement recommandé au ministère d'investir dans un système de gestion centralisée des stocks, soit un produit de la ligne d'affaires de l'entreprise. En résumé, le ministère applique des normes d'inspection et de collecte de données adaptées aux principaux systèmes des installations. Les systèmes d'installations sont ajoutés ou retirés au niveau provincial en fonction des exigences du code de la construction, des directives de Santé Canada et de la Santé publique du Nouveau-Brunswick, ainsi que des exigences de Travail sécuritaire Nouveau-Brunswick. D'autres systèmes sont ajoutés ou éliminés, comme le remplacement des lampes T8/T124, dans le respect des pratiques de l'industrie, en collaboration avec le MTI et les districts scolaires à la suite des discussions de la conférence semestrielle des districts scolaires. Le rapport de la VG fera l'objet de discussions approfondies lors de la prochaine conférence.</p>
<p>2.117 Nous recommandons que le ministère élabore et applique des normes et des exigences en matière de collecte de données pour la collecte et l'agrégation uniformes des données sur les installations dans tous les districts scolaires.</p>	<p>Voir 2.116 ci-dessus</p>

Section 2 – Comprend les périodes de référence du troisième (2018-2019), quatrième (2017-2018 et cinquième (2016-2017) exercice.

Nom et année du domaine de vérification et lien vers le document en ligne	Recommandations	
	Total	Mises en œuvre
<p>2018 V1 Chapitre 2 : Amélioration du rendement des élèves : Un défi néo-brunswickois https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2018V2/Chap2f.pdf Chapitre 2, pages 13 à 90</p>	14	14
<p>2017 V5 Chapitre 2 : Carte d'achat des districts scolaires https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2017V5/Chap2f.pdf Chapitre 2, pages 9 à 48</p>	2	2

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance n'a pas reçu de divulgation d'actes répréhensibles pendant l'exercice au cours de l'exercice 2020-2021.

Annexe A

SONDAGE DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES – SECTEUR FRANCOPHONE

Que pensez-vous de chacun des énoncés suivants au sujet de votre école?	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Mon apprentissage était interrompu par des problèmes de comportement d'autres élèves.	38,0 %	37,5 %	41,9 %	40,0 %	37,2 %	34,3 %
Mon école est un endroit où j'ai un sentiment d'appartenance.	61,4 %	75,0 %	74,4 %	76,1 %	73,2 %	71,4 %
En général, les élèves se comportent bien hors de la salle de classe (p. ex. : dans les corridors, dans l'autobus, sur le terrain de l'école).	79,0 %	78,1 %	76,7 %	74,2 %	71,9 %	82,5 %
La gestion de la discipline y est efficace.	81,3 %	79,3 %	78,3 %	77,8 %	74,9 %	81,4 %
En général, les élèves se comportent bien dans la salle de classe (par ex. : dans les corridors, dans l'autobus, sur le terrain de l'école).	89,0 %	88,6 %	87,7 %	87,5 %	86,6 %	91,7 %
Je m'y sentais respecté.	84,9 %	85,1 %	85,0 %	87,3 %	85,2 %	86,8 %
J'ai aimé mon expérience scolaire.	83,3 %	82,9 %	81,4 %	81,8 %	78,4 %	79,2 %
Un adulte y était disponible pour m'écouter si j'avais un problème.	88,4 %	86,5 %	86,2 %	88,2 %	85,4 %	84,5 %
C'est un milieu sécuritaire.	92,6 %	92,7 %	91,7 %	92,2 %	89,7 %	89,1 %

SONDAGE DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES – SECTEUR ANGLOPHONE

Que pensez-vous de chacun des énoncés suivants au sujet de votre école?	2015	2016	2017	2018	*2019	2020
Mon apprentissage était interrompu par des problèmes de comportement d'autres élèves.	41,5 %	39,6 %	39,2 %	39,4 %	Non disponible	28,2 %
Mon école est un endroit où j'ai un sentiment d'appartenance.	57,0 %	71,5 %	69,0 %	66,7 %	Non disponible	64,8 %
En général, les élèves se comportent bien hors de la salle de classe (p. ex. : dans les corridors, dans l'autobus, sur le terrain de l'école).	59,0 %	62,2 %	58,9 %	58,5 %	Non disponible	66,4 %
La gestion de la discipline y est efficace.	63,6 %	66,7 %	65,5 %	62,3 %	Non disponible	67,8 %
En général, les élèves se comportent bien dans la salle de classe.	76,0 %	78,8 %	78,0 %	76,1 %	Non disponible	87,5 %
Je m'y sentais respecté.	76,3 %	78,0 %	77,6 %	77,9 %	Non disponible	78,1 %
J'ai aimé mon expérience scolaire.	75,4 %	74,9 %	73,7 %	71,3 %	Non disponible	69,1 %
Un adulte y était disponible pour m'écouter si j'avais un problème.	79,9 %	81,0 %	80,4 %	80,0 %	Non disponible	81,5 %
C'est un milieu sécuritaire.	87,9 %	87,4 %	89,3 %	85,1 %	Non disponible	85,4 %

* Le sondage auprès du secteur anglophone n'a pas été réalisé en raison de la pandémie de COVID-19 et de la fermeture des écoles.

Annexe B

STATISTIQUES SUR LA CERTIFICATION DES MAÎTRES (2020-2021)

Certificats d'enseignement initiaux délivrés (personnes formées au Nouveau-Brunswick)	312
Certificats d'enseignement initiaux délivrés (personnes formées hors du Nouveau-Brunswick)	181
Certificats d'enseignement provisoires renouvelés	35
Certificats d'enseignement de niveaux supérieurs délivrés	236
Certificats d'aptitude à la direction des écoles délivrés	39
Attestations de la validité du certificat d'enseignement délivrées	250
Copies de certificats d'enseignement délivrées	35
Lettres d'expérience de travail délivrées	172

SUSPENSIONS ET RÉVOCATIONS DE LA CERTIFICATION DES MAÎTRES (2020-2021)

Certificats d'enseignement révoqués	2
Certificats d'enseignement suspendus	0